

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 3 juillet 2017
(18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **71 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération rajoutée sur table**

➤ La délibération n°72/146 « Union Sportive Albigeoise – aide financière en faveur de la politique sportive en direction des jeunes »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n°2/76 « Compte Administratif 2016– Budget Eau » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

➤ La délibération n°3/77 « Compte Administratif 2016– Budget OICE » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

➤ La délibération n°4/78 « Compte Administratif 2016– Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

➤ La délibération n°5/79 « Compte Administratif 2016 – Budget ZA MONTPLAISIR » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

➤ La délibération n°6/80 « Compte Administratif 2016– Budget AERODROME »
est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

➤ La délibération n°7/81 « Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

- La délibération n°8/82 «Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget EAU» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

- La délibération n°9/83 «Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget OICE» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

- La délibération n°10/84 «Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget PARC EXPO» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes»

- La délibération n°11/85 «Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget ZA MONTPLAISIR» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes»

- La délibération n°12/86 «Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville – Exercice 2016 – Budget AERODROME» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes»

- La délibération n°13/87 «Affectation de résultat – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°14/88 «Affectation de résultat – Budget Eau» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°15/89 «Budget Supplémentaire 2017 – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°16/90 «Budget Supplémentaire 2017 – Budget EAU» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°17/91 «Budget Supplémentaire 2017 – Budget Opérations Immobilières à caractère Economique » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°18/92 «Budget Supplémentaire 2017 – Budget Parc Expo» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°19/93 «Budget Supplémentaire 2017 – Budget AERODROME» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

- La délibération n°22/96 « Demande de subventions – Maison des Services Au Public (MSAP) » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°39/113 «Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2016 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°47/121 «Convention de financement avec la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021 – Avenant n°1 à la convention du 29 avril 2015 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°52/126 « Office de tourisme – convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès – année 2017 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°69/143 « Création de la Maison de Services Au Public Albi-Rive Droite : demande de labellisation par les services de l'Etat » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité

➤ La délibération n°1/75 «Compte administratif – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine - FN », abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°23/97 « Complexe cinématographique des Cordeliers – Avenant n°4 au bail commercial » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°24/98 «Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure et autorisation de signature du marché pour la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°37/111 «Rue de la Croix Blanche – vente d'un immeuble à monsieur Serge Fabrega » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✿ Vote à bulletin secret

➤ La délibération n°34/108 « Construction d'une nouvelle unité de restauration publique – Lancement du concours restreint de maîtrise d'oeuvre » fait l'objet d'un vote à bulletin secret pour la désignation du jury de concours de maîtrise d'oeuvre.

La majorité a proposé à l'assemblée une liste de 4 titulaires et 4 suppléants en indiquant qu'il était possible pour les autres groupes de faire des propositions pour un élu titulaire et un élu suppléant qui compléteraient ainsi la liste de la majorité.

Ont fait acte de candidature pour la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » : Pascal Pragnère et Roland Foissac et pour le groupe « Albi Bleu Marine - FN » Julien Bacou et Glawdys Ramadji

La liste du groupe majoritaire était composée des 4 titulaires suivants :

- Anne-Marie Niéto
- Louis Barret
- Jean-Marc Bardou
- Enrico Spataro

et des 4 suppléants :

- Odile Lacaze
- Geneviève Marty
- Jean-Michel Bouat
- Daniel Gaudefroy

Farah Kheloufi et Roland Foissac assurent le dépouillement :

Nombre de votants : 41

Suffrages exprimés : 40

1 bulletin blanc

La liste du groupe majoritaire recueille 40 voix

La candidature de Roland Foissac en titulaire recueille 31 voix

La candidature de Pascal Pragnère en titulaire recueille 6 voix

La candidature de Julien Bacou en titulaire recueille 3 voix

La candidature de Roland Foissac en suppléant recueille 6 voix

La candidature de Julien Bacou en suppléant recueille 6 voix

La candidature de Glawdys Ramadji en suppléant recueille 3 voix

1 bulletin blanc

Sont élus pour constituer le collège des élus municipaux au sein du jury, les membres du conseil municipal suivant, étant rappelé que le maire, membre de droit, ou son représentant préside le jury :

En qualité de membres titulaires :

- Anne-Marie Niéto
- Louis Barret
- Jean-Marc Bardou

- Enrico Spataro
- Roland Foissac

En qualité de membres suppléants :

- Odile Lacaze
- Geneviève Marty
- Jean-Michel Bouat
- Daniel Gaudefroy
- Julien Bacou

✱ **Question orale :**

Roland Foissac dépose une question orale concernant l'armement des policiers municipaux



ALBI, le 29 juin 2017

Objet : dépôt d'une question orale au conseil municipal du 3 juillet 2017

Madame le Maire

Madame le Maire,

En avant-propos, je veux vous dire franchement qu'il est non seulement désagréable mais parfaitement contraire au droit de chaque élu-e, qu'il soit dans la majorité municipale ou dans l'opposition, pour prendre connaissance de vos décisions d'être obligé de lire régulièrement le quotidien régional. C'est particulièrement le cas pour celles dont nous informe La Dépêche du Midi du 27 juin par laquelle nous apprenons que vous prenez le contre-pied de votre position, telle que vous l'aviez exprimée devant le Conseil municipal le 16 novembre 2015. Ce jour-là, interrogée par le conseiller d'extrême-droite sur l'armement des policiers municipaux, vous lui répondiez, je vous cite, « *Albi n'est pas Béziers* ». Aujourd'hui, si l'on en croit la presse, vous considérez ce choix « nécessaire ». En moins de 2 ans, votre évolution aura été spectaculaire pour déboucher sur une décision qui aurait mérité, pour le moins, d'être soumise à notre assemblée, arguments à l'appui. Je souhaite donc que vous donniez au Conseil Municipal

les motivations de cette volte-face.

« *C'est une vraie demande des agents* », dites-vous. Cela mérite précisions. Nous les côtoyons quotidiennement et apprécions leur professionnalisme, leur calme, et n'avons jamais eu le sentiment de personnes se sentant en insécurité, y compris dans des missions, comme lors de la Nuit Pastel, où ils sont dans les rues où circulent des milliers de personnes. Dans ces moments de foule ou de liesse (fête de la musique, festival, carnaval,...), phénomènes de masse propres aux bousculades et exubérances diverses, vous, Madame le Maire qui prenez cette décision, pouvez-vous dire à la population et aux policiers municipaux, avec assurance ; « Avec cette mesure, avec des policiers porteurs d'armes létales, eux et nous/vous, les Albigeois, notre sécurité, leur sécurité sera mieux assurée ? ». Pouvez-vous nous assurer : « J'ai bien réfléchi, avant de prendre, seule, ma décision : nous ne connaissons jamais aucune bavure. Jamais aucun policier ne se sentira plus menacé et jamais aucun individu ne verra dans le policier armé une menace potentielle qui lui ferait commettre l'irréparable » ?

L'autre décision dont nous informe notre journal quotidien relève de la même logique sécuritaire, comme si vous vouliez développer maintenant chez les Albigeois, le sentiment de vivre dans une ville dangereuse. Pourtant, en lisant vos éditoriaux, j'avais cru comprendre que, comme moi, vous voyiez Albi comme une ville où il fait bon vivre, civique et citoyenne. Dont acte, votre opinion a « évolué » et votre solution c'est les caméras ! Portées au nombre de 100 et pas de raison d'en rester là, puisque, soutenus par certains dans ce Conseil dont c'est le fonds de commerce et pour répondre à une demande qui va sans limite se propager (« Pourquoi n'y a-t-il pas encore de caméra près de chez moi ! ? ») nous basculons de la bienveillance à l'ère du soupçon.

Nous sommes à quelques jours d'un bien triste anniversaire, celui qui s'est produit sur la promenade des Anglais dans la ville de Nice qui détenait le record de France de la vidéo surveillance avec une caméra pour 272 habitants. Qu'ont-elles permis ? Grâce à elles, on a pu reconstituer le parcours du camion du terroriste. Quelle consolation pour les victimes ! Et on pourrait citer la ville la plus surveillée au monde avec 300.000 caméras. C'est Londres. Il ne s'est rien produit de tragique dans cette capitale ces dernières semaines ?

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir organiser un débat démocratique sur les conditions du « bien vivre ensemble à Albi » en faisant appel à l'intelligence, à la bienveillance de nos concitoyens, et de renoncer à mettre en œuvre ces deux mesures qui font appel à de mauvais sentiments, à la peur et à la suspicion.

J'espère vous en avoir convaincue.

R FOISSAC
élu du Clic Front de gauche



✿ Vœu:

Pascal Pragnère sollicite la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur le devenir de l'Ecole Camille Claudel



Vœu déposé par Pascal Pragnère (Albi Vert Demain-EELV)
avec le soutien de Roland Foissac et Dominique Mas (CLIC).

Vœu soumis au vote du conseil municipal d'ALBI le 3 juillet 2017

Nous avons récemment appris par la presse que l'école Camille Claudel d'Albi allait être fermée pour la rentrée de septembre 2019. Depuis, Madame le Maire a confirmé cette fermeture au cours de plusieurs réunions. Nous disposons de peu d'informations écrites sur ce dossier ; les services de la mairie ont confirmé que ce dossier ne contenait encore que peu d'éléments. Cette décision annoncée a suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétude parmi les parents d'élèves, les habitants du quartier, et les albigeois.

Une école, c'est la vie d'un quartier. C'est un élément essentiel du lien social et de l'attractivité d'un quartier et d'une ville. L'école Camille Claudel est une structure qui offre d'excellentes conditions d'apprentissage, et son existence même permet un équilibre et un meilleur accueil des élèves dans les autres écoles. Dans un quartier en expansion démographique, son existence est indispensable.

Le bien vivre et le vivre ensemble sont le cœur de l'attractivité de notre ville, et les services publics en font partie.

Devant l'importance de ces enjeux, le conseil municipal s'engage à entreprendre les démarches pour préserver l'existence de l'école Camille Claudel dans le quartier du Castelviel. Dans cet objectif, il pourra demander aux autres autorités compétentes en la matière (Conseil Départemental et Dasen) de le soutenir.

La question posée par M. Pragnère n'a pu être soumise au vote car elle n'a pas été déposée dans les délais

Conseil Municipal
Séance Publique du 3 juillet 2017

- 1 / 75 - Compte administratif 2016 - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 2 / 76 - Compte Administratif 2016 - Budget EAU**
Louis BARRET, rapporteur
- 3 / 77 - Compte Administratif 2016 - Budget OICE**
Louis BARRET, rapporteur
- 4 / 78 - Compte Administratif 2016 - Budget PARC EXPO**
Louis BARRET, rapporteur
- 5 / 79 - Compte Administratif 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR**
Louis BARRET, rapporteur
- 6 / 80 - Compte Administratif 2016 - Budget AERODROME**
Louis BARRET, rapporteur
- 7 / 81 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 8 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget EAU**
Louis BARRET, rapporteur
- 9 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget OICE**
Louis BARRET, rapporteur
- 10 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget PARC EXPO**
Louis BARRET, rapporteur
- 11 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR**
Louis BARRET, rapporteur
- 12 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget AERODROME**
Louis BARRET, rapporteur
- 13 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 14 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau**
Louis BARRET, rapporteur
- 15 / 89 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 16 / 90 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget EAU**
Louis BARRET, rapporteur
- 17 / 91 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.)**
Louis BARRET, rapporteur
- 18 / 92 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo**
Louis BARRET, rapporteur
- 19 / 93 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget AÉRODROME**
Louis BARRET, rapporteur
- 20 / 94 - Budget Général - Admission en non-valeur**
Louis BARRET, rapporteur

- 21 / 95 - Budget Eau - Admission en non-valeur**
Louis BARRET, rapporteur
- 22 / 96 - Demande de subventions - Maison de Services Au Public (MSAP)**
Louis BARRET, rapporteur
- 23 / 97 - Complexe cinématographique des Cordeliers - Avenant n°4 au bail commercial**
Louis BARRET, rapporteur
- 24 / 98 - Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure et autorisation de signature du marché pour la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal**
Geneviève PEREZ, rapporteur
- 25 / 99 - Modification des taux d'avancement**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 26 / 100 - Don de photographies à la Ville d'Albi par Madame Pierrette Charbonnières**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 27 / 101 - Association AVERE Midi-Pyrénées - adhésion de la Ville d'Albi**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 28 / 102 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 29 / 103 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société DS EVENTS**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 30 / 104 - Parc des Expositions - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la SAEM ALBI EXPOS**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 31 / 105 - Fourrière automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société AUTO 81**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 32 / 106 - Pompes Funèbres et Crématorium - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois"**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 33 / 107 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2016**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 34 / 108 - Construction d'une nouvelle unité de restauration publique - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre**
Louis BARRET, rapporteur
- 35 / 109 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Albi et la communauté du Grand Albigeois**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 36 / 110 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - marché de maîtrise d'oeuvre**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 37 / 111 - Rue Croix Blanche - vente d'un immeuble à monsieur Serge Fabrega**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 38 / 112 - Rue Pierre Mondy - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

39 / 113 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2016

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

40 / 114 - Rue Gaston Bouteiller - acquisition d'un terrain à monsieur et madame Marty

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

41 / 115 - Chemin de Las Bories - acquisition d'un terrain à monsieur Charles Durand

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

42 / 116 - Travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis de l'église collégiale Saint-Salvi

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

43 / 117 - Triptyque albigeois - réintégration d'un tableau propriété de la ville d'Albi redécouvert à Saint-Juéry

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

44 / 118 - Stèle consulaire 1660 - Donation à la ville par la famille MATET

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

45 / 119 - Association de l'Eglise Protestante Unie de l'Albigeois - restauration du Temple protestant - convention d'affectation de fonds

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

46 / 120 - Association Black Cats 8 Pool - Ecole de bowling Albigeoise - Albi Triathlon - Shin Gi Tai Dojo - Société de chasse Albi Peyret - aides financières - convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool.

Michel FRANQUES, rapporteur

47 / 121 - Convention de financement avec la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021 - Avenant n° 1 à la convention du 29 avril 2015

Michel FRANQUES, rapporteur

48 / 122 - Albi Vélo Sport - modification de l'avenant n°1 à la convention 2017

Michel FRANQUES, rapporteur

49 / 123 - Office de tourisme -: Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

Michel FRANQUES, rapporteur

50 / 124 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariès à Albi - subvention d'équipement

Michel FRANQUES, rapporteur

51 / 125 - Office de Tourisme d'Albi - garantie d'un emprunt de 170 000 €

Louis BARRET, rapporteur

52 / 126 - Office de tourisme - convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès - année 2017

Michel FRANQUES, rapporteur

53 / 127 - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2017.

Michel FRANQUES, rapporteur

54 / 128 - Convention de mandat avec l'association CRAterre - avenant pour prolongation d'une année

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

55 / 129 - Saison théâtre 2017/2018 - convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène Nationale d'Albi

Naïma MARENGO, rapporteur

56 / 130 - Scène Nationale d'Albi - convention d'objectifs 2017/2020

Naïma MARENGO, rapporteur

- 57 / 131 - Association Albi Tango Amigo - Attribution d'une subvention pour l'organisation de la 10ème édition du Festival Arte Tango**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 58 / 132 - Association Cartophiles et Historiens Tarnais - Attribution d'une subvention**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 59 / 133 - Association Christophe Mouchereau - cycle des concerts d'Eté - attribution d'une subvention**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 60 / 134 - Association Flamenco pour Tous - Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2017**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 61 / 135 - Centre d'art LE LAIT - convention pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 62 / 136 - Centre National de Création Musicale d'Albi, Groupe de Musique Electro-Acoustique (GMEA) - Attribution d'une subvention (avenant n°3 au titre de l'année 2017)**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 63 / 137 - Acquisition de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine. demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRRAB)**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 64 / 138 - Subvention à l'association Albi Occitana en soutien à l'organisation du festival Les Petits Cailloux**
Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur
- 65 / 139 - Transport scolaire - Participation de la ville 2016-2017**
Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur
- 66 / 140 - Autorisation d'ouverture du multi accueil familial au 13 rue Françoise Dolto - convention de mise à disposition de locaux à l'association prévention précoce - réactualisation du règlement interne commun aux structures petite enfance de la ville d'Albi**
Odile LACAZE, rapporteur
- 67 / 141 - Mise en place de la dégressivité des tarifs familles pour les accueils de loisirs et la restauration scolaire**
Odile LACAZE, rapporteur
- 68 / 142 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions : soutien de la ville d'Albi aux actions 2017 proposées dans les quartiers prioritaires.**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 69 / 143 - Création de la Maison de Services Au Public Albi-Rive Droite : demande de labellisation par les services de l'Etat**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 70 / 144 - Création d'un marché artisanal estival mensuel**
Geneviève MARTY, rapporteur
- 71 / 145 - Décisions du Maire**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 72 / 146 - Union Sportive Albigeoise - aide financière en faveur de la politique sportive en direction des jeunes**
Michel FRANQUES, rapporteur

FINANCES

1 / 75 - Compte administratif 2016 - Budget Général

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

1 / 75 - Compte administratif 2016 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2016 reprend toutes les opérations budgétaires de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances communales pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	19 893 508,71	Dont 1 093 123,65 € déficit N-1	5 044 377,20
Recettes	13 591 285,34		5 044 377,20

Soit un déficit de - 6 302 223,17 €

Les restes à réaliser représentent :

- en dépenses : les crédits affectés à des travaux en cours de réalisation.
- en recettes : les subventions qui ne sont pas encore encaissées et les emprunts assurant l'équilibre budgétaire des reports.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 54 196 684,73 €

Recettes : 68 205 949,80 € dont 9 702 769,57 € de résultat N-1

Soit un excédent de 14 009 265,07 €

3- Excédent global de clôture :

Excédent de fonctionnement : 14 009 265,07 €

Déficit d'investissement : - 6 302 223,17 €

Excédent global : 7 707 041,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2016 du budget général,

APPROUVE

les résultats du compte administratif 2016 ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	19 893 508,71 €	13 591 285,54 €	-6 302 223,17 €
Fonctionnement	54 196 684,73 €	68 205 949,80 €	14 009 265,07 €

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire 2017 :

- des reports de crédits d'investissement :

en dépenses : 5 044 377,20 €

en recettes : 5 044 377,20 €

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote

Nombre de votants : 40

Pour : 31 (le groupe Majoritaire)

Contre : 3 (le groupe Albi Bleu Marine – FN)

Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

2 / 76 - Compte Administratif 2016 - Budget EAU

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

2 / 76 - Compte Administratif 2016 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Eau pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	4 565 173,73	Dont 1 766 576,07 de déficit N-1	737 870,08
Recettes	2 891 026,08		984 956,70

Soit un déficit de 1 674 147,65 (hors reste à réaliser) et 1 427 061,03 avec les restes à réaliser.

Les restes à réaliser représentent :

- en dépenses : les crédits affectés à des travaux en cours de réalisation.
- en recettes : les subventions qui ne sont pas encore encaissées.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 4 526 466,09

Recettes : 8 202 325,26 dont 1 608 467,07 € de résultat N-1

Soit un excédent de 3 675 859,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 20 juin 2017,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2016 du budget de l'Eau

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2016 du budget de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	4 565 173,73	2 891 026,08	-1 674 147 65
Fonctionnement	4 526 466,09	8 202 325,26	3 675 859,17

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire de 2017 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 737 870,08

En recettes : 984 956,70

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote

Nombre de votants : 40

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

3 / 77 - Compte Administratif 2016 - Budget OICE

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

3 / 77 - Compte Administratif 2016 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget des Opérations Immobilières à Caractère Economique (O.I.C.E.) pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	454 284,03		0,00
Recettes	708 812,05	Dont 254 528,02 de résultat N-1	0,00

Soit un excédent de 254 528,02 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 2 882 016,40 dont 2 067 680,35 de résultat N-1

Recettes : 2 351 133,66 dont 2 067 680,35 € de résultat N-1

Soit un déficit de 530 882,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 20 juin 2017,

PROCEDE

au vote du compte administratif 2016 du budget de l'O.I.C.E.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2016 du budget de l'O.I.C.E :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	454 284,03	708 812,05	254 528,02
Fonctionnement	2 882 016,40	2 351 133,66	-530 882,74

DECLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

4 / 78 - Compte Administratif 2016 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

4 / 78 - Compte Administratif 2016 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget du Parc Expo pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	151 186,54		0,00
Recettes	213 416,23	Dont 22 122,02 de résultat N-1	0,00

Soit un excédent de 62 229,69 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 216 547,97

Recettes : 195 461,10 dont 11 464,36 € de résultat N-1

Soit un déficit de 21 086,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 20 juin 2017,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2016 du budget du Parc Expo.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2016 du budget du Parc Expo :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	151 186,54	213 416,23	62 229,69
Fonctionnement	216 547,97	195 461,10	-21 086,87

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

5 / 79 - Compte Administratif 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

5 / 79 - Compte Administratif 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de la ZA Montplaisir pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	472 884,86		0,00
Recettes	472 884,86	Dont 280 416,59 de résultat N-1	0,00

Soit un résultat de 0,00 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 192 468,27

Recettes : 192 468,27

Soit un résultat égal à 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 20 juin 2017,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2016 du budget de la ZA Montplaisir.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2016 du budget de la ZA Montplaisir :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	472 884,86	472 884,86	0,00
Fonctionnement	192 468,27	192 468,27	0,00

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

6 / 80 - Compte Administratif 2016 - Budget AERODROME

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

6 / 80 - Compte Administratif 2016 - Budget AERODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget de l'Aérodrome pour l'exercice 2016.

1- Section d'Investissement :

	réalisations		Restes à réaliser à reporter en 2017
Dépenses	108 600,00		11 950,00
Recettes	257 958,91	Dont 76 351,91 de résultat N-1	0,00

Soit un excédent de 149 358,91 €, hors restes à rééliser.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 511 577,42 dont 16 219,75 € de résultat N-1

Recettes : 511 577, 42

Soit un résultat de 0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 20 juin 2017,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2016 du budget de l'Aérodrome.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2016 du budget de l'Aérodrome :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	108 600,00	257 958,91	149 358,91
Fonctionnement	511 577,42	511 577,42	0,00

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire de 2017 des reports de crédit d'investissement soit 11 950 € en dépenses.

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Le Maire ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

7 / 81 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget Général

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

7 / 81 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

8 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget EAU

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

8 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

9 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget OICE

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

9 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

10 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

10 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

11 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

11 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget ZA MONTPLAISIR

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 ("Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

12 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget AERODROME

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

12 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2016 - Budget AERODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2016.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 6 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et le groupe "Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

13 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

13 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2016 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 14 009 265,07 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2016 de la section d'investissement de 6 302 223,17 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est soumis à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 6 302 223,17 € (à inscrire au compte 1068).

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (7 707 041,90 €) seront repris au budget supplémentaire 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général pour un montant de 6 302 223,17 €.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

14 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

14 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2016 du budget eau fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 3 675 859,17 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2016 de la section d'investissement de 1 427 061,03 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est soumis à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 1 427 061,03 € (à inscrire au compte 1068)

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (2 248 798,14 €) seront repris au budget supplémentaire 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget de l'Eau pour un montant de 1 427 061,03 €.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

15 / 89 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Général

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

15 / 89 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2017 reprend l'ensemble des crédits de report de l'exercice 2016 et des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2017.

Section de fonctionnement :

Le montant de cette section s'élève à 7 297 471,90 euros.

Elle prend en compte :

en dépenses :

- | | |
|--|----------------|
| • un ajustement des charges à caractère général | 316 476,00 € |
| • un ajustement des charges de personnel | 900 000,00 € |
| • des subventions complémentaires | 229 034,00 € |
| • des charges exceptionnelles dont l'inscription des subventions d'équilibre 2016 pour les budgets annexes OICE et PARC EXPO | 575 500,00 € |
| • l'autofinancement complémentaire | 5 276 461,90 € |

en recettes :

- | | |
|---|----------------|
| • une diminution des produits à recevoir | -430 000,00 € |
| • produits exceptionnels | 20 430,00 € |
| • l'excédent du compte administratif 2016 après affectation | 7 707 041,90 € |

Section investissement :

Le montant de cette section s'élève à la somme de 12 760 027,37 euros.

Elle prend en compte:

en dépenses :

- | | |
|---|----------------|
| • les reports de l'exercice 2016 : | 5 044 377,20 € |
| • Les dépenses propres au budget supplémentaire | |
| • le déficit d'exécution 2016, couvert par l'affectation | 6 302 223,17 € |
| • des dépenses nouvelles et les réajustements de crédits | 1 243 427,00 € |
| • un complément pour les opérations pour compte de tiers relatifs à la création de la station d'eau potable | 170 000,00 € |

en recettes :

- les reports de l'exercice 2016
• l'emprunt reporté
• des subventions reportées
- les recettes propres au budget supplémentaire :
 - la diminution de l'emprunt
 - l'affectation d'une partie du résultat 2016 de fonctionnement
 - l'autofinancement complémentaire
 - complément pour les travaux pour compte de tiers relatifs à la création de la station d'eau potable
 - la prise en compte du remboursement, par les assurances, des dépenses résultant du sinistre de la ferme Gausserand

5 044 377,20 €

4 084 335,72 €

690 362,00 €

-4 243 034,90 €

6 302 223,17 €

5 276 461,90 €

170 000,00 €

210 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 20 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le présent Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 aux résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	12 760 027,37 €	12 760 027,37 €
Fonctionnement	7 297 471,90 €	7 297 471,90 €
Total	20 057 499,27 €	20 057 499,27 €

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

16 / 90 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget EAU

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

16 / 90 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2017 reprend les crédits de report de l'exercice 2016, intègre les résultats 2016 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2017.

Ainsi, la section de fonctionnement prend en compte l'inscription de l'assurance dommage ouvrage pour la création de la station d'eau potable pour 108 000 €.

Elle intègre également la reprise de l'excédent 2016 après affectation, soit 2 248 798,14 €, ce qui permet un virement complémentaire à la section d'investissement de 2 140 798,14 €.

La section d'investissement prend en compte les crédits de report de l'exercice 2016 de 737 870,08 € en dépenses et 984 956,70 euros en recettes.

En dépense, des crédits supplémentaires sont proposés pour des travaux sur le site Lavazière pour un montant de 351 000 euros, pour la sécurisation du site de Caussels pour 85 000 € ainsi qu'un complément d'études de 35 000 euros pour la création de la station d'eau potable.

L'équilibre de cette section est réalisé par une réduction de l'emprunt de -1 669 698,14 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 20 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2017 de l'Eau, en dépenses et en recettes à la somme de 5 144 415,87 €
suivant la décomposition ci-dessous :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	2 895 617,73 €	2 895 617,73 €
Section Fonctionnement	2 248 798,14 €	2 248 798,14 €
Total	5 144 415,87 €	5 144 415,87 €

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

17 / 91 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.)

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

17 / 91 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.)

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2017 intègre les résultats 2016 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2017.

La section de fonctionnement comprend l'intégration des résultats 2016 comme suit :

- déficit de fonctionnement reporté : 2 538 564,10 euros
- excédent de fonctionnement reporté : 2 007 681,36 euros

L'équilibre de la section est assuré par l'inscription de la subvention d'équilibre 2016 pour un montant de 530 882,74 euros.

La section d'investissement comprend l'intégration de l'excédent d'investissement reporté 2016 soit 254 528,02 euros.

L'équilibre de la section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 20 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2017 des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.), en dépenses et en recettes à la somme de 2 793 092,12 euros comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	254 528,02 €	254 528,02 €
Section Fonctionnement	2 538 564,10 €	2 538 564,10 €
Total	2 793 092,12 €	2 793 092,12 €

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

18 / 92 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

18 / 92 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2017 intègre les résultats 2016 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2017.

La section de fonctionnement prend en compte le déficit 2016 de 21 086,87€.

Il est également proposé des ajustements de crédits pour 3 500 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de la subvention d'équilibre 2016 de 24 586,87 €.

La section d'investissement intègre l'excédent 2016 de 62 229,69 €.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 20 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2017 du Parc Expo, en dépenses et en recettes à la somme de 86 816,56€
comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	62 229,69 €	62 229,69 €
Section Fonctionnement	24 586,87 €	24 586,87 €
Total	86 816,56 €	86 816,56 €

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

19 / 93 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget AÉRODROME

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

19 / 93 - Budget Supplémentaire 2017 - Budget AÉRODROME

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2017 reprend les crédits de report de l'exercice 2016, intègre les résultats 2016 et propose des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2017.

La section de fonctionnement ne comprend que des virements de postes à postes en dépenses.

La section d'investissement intègre l'excédent reporté 2016 de 149 358,91 € et les reports en dépenses qui s'élèvent à 11 950 euros.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription de dépenses prévisionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 20 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2017 de l'Aérodrome, en dépenses et en recettes à la somme de 149 358,91 euros comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	149 358,91 €	149 358,91 €
Section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	149 358,91 €	149 358,91 €

Nombre de votants : 41

Abstentions : 9 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

20 / 94 - Budget Général - Admission en non-valeur

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

20 / 94 - Budget Général - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 13 136,68 € correspondant à des factures impayées de 2012 à 2017.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorerie d'Albi-Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65 article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
2632640233	3 612,80
635880533	1 431,59
2643680333	3 226,25
2645070233	840,96
2652310833	661,51
2688041133	330,40
2688050533	1 850,84
2720640533	1 182,33
Total	13 136,68

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

21 / 95 - Budget Eau - Admission en non-valeur

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Anne-Marie NIETO
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

21 / 95 - Budget Eau - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il a été établi divers titres de recette concernant le budget de l'eau :

REFERENCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Liste n° 2482230833	2 080,82	114,43	2 195,25
Liste n° 2768500533	2 167,61	119,22	2 286,83
Liste n° 2457620533	4 116,42	226,40	4 342,82
Liste n° 2700720233	8 234,22	452,88	8 687,10
Liste n° 2777890233	3 103,97	170,72	3 274,69
Liste n° 2777490233	2 411,30	132,62	2 543,92
Liste n° 2777500233	2 217,40	121,96	2 339,36
Liste n° 2776690233	1 662,42	91,43	1 753,85
Liste n° 2795780533	2 028,43	111,56	2 139,99
Liste n° 2777690233	1 794,18	98,68	1 892,86
Liste n° 2690440533	596,03	32,78	628,81
TOTAL	30 412,80	1 672,68	32 085,48

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 32 085,48 € TTC pour le budget de l'eau.

Ces factures sont relatives à des impayés de consommation d'eau.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 30 412,80 € H.T., 1 672,68 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 30 412,80 € H.T, 1 672,68 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

22 / 96 - Demande de subventions - Maison de Services Au Public (MSAP)

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

22 / 96 - Demande de subventions - Maison de Services Au Public (MSAP)

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Dès janvier 2000, la ville d'Albi a ouvert au cœur du quartier de Cantepau une structure municipale multi-services qui accueille une quinzaine de permanences associatives et institutionnelles. Cette structure facilite et simplifie les démarches administratives des usagers dans une logique de proximité.

Ce quartier retenu comme territoire prioritaire de la Politique de la ville bénéficie également de services positionnés dans un périmètre restreint autour du square Bonaparte : une Maison du Département, un Centre Social géré par la Caisse d'Allocations Familiales, une maison de quartier municipale, des services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, un bureau de la Poste, une agence de Tarn Habitat.

La ville d'Albi et le Département du Tarn se sont engagés dans une démarche forte et innovante visant à franchir une nouvelle étape en regroupant ces services au sein d'une Maison de Services Au Public (MSAP) en offrant en outre un accueil commun de premier niveau.

Ce projet s'inscrit parfaitement en cohérence avec la démarche de renouvellement urbain (ANRU) « Cantepau demain », portée par l'agglomération et la ville, aux côtés de l'État et de l'ensemble des partenaires institutionnels locaux, et visant à apporter des améliorations structurelles et durables dans ce quartier.

Ainsi, la Ville a acquis des locaux contigus à la Maison du Département sur le Square Bonaparte (n°22 et 24) afin de disposer d'un ensemble bâti d'un seul et même tenant permettant d'accueillir le public et les différents partenaires dans des conditions optimales.

Ce projet comprend donc l'aménagement des 2 nouveaux locaux acquis (236m²) et du hall commun aux logements et à la Maison du département (38m²). Le local contigu de l'ancienne maison des services public de la ville (120m² sur deux niveaux) permettra d'envisager d'autres développements ultérieurs.

Il comprend également les aménagements urbains et paysagers des abords et l'organisation des conditions de stationnement (hors voirie prise en charge par la communauté d'agglomération).

Le coût des études, travaux et acquisitions est estimé à 632 331 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement de cette opération inscrite au budget primitif et de solliciter une subvention du FEDER au titre l'axe X objectif 21 action 1 pour le maintien et le développement des services de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Par ailleurs, il est proposé de solliciter également des subventions auprès de l'État et le département du Tarn qui sont susceptibles d'apporter leur soutien à cette opération. En cas de réponse positive, le montant accordé viendra en diminution de la part d'autofinancement de la ville, qui ne saurait être inférieur à 30 % conformément aux critères demandés par le FEDER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Frais d'études (Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre hors régie)	23 750 €	Commune d'Albi	323 687 €
Acquisition immobilières (ancienne pharmacie et local kinésithérapeute)	205 000 €	Feder (axe X) (50 % de l'assiette subventionnable)	308 644 €
Aménagement bâtiment de la Maison des services aux public (MSAP)	291 725 €		
Aménagement abords bd Maréchal Lannes	111 856 €		
TOTAL	632 331 €	TOTAL	632 331 €

SOLLICITE

la subvention FEDER inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État et du Département du Tarn.

AUTORISE

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

23 / 97 - Complexe cinématographique des Cordeliers - Avenant n°4 au bail commercial

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

23 / 97 - Complexe cinématographique des Cordeliers - Avenant n°4 au bail commercial

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des finances

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Par délibération n°31/50 en date du 22 mars 2010, le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail commercial sous conditions suspensives avec la société Cinésympa dans lequel la commune consent à louer au preneur un bâtiment ou un volume à usage exclusif de cinéma permettant la réalisation de 8 salles de cinéma sur deux niveaux enterrés, avec les surfaces accessoires nécessaires à son exploitation, place des Cordeliers à Albi.

Ce bail commercial a été signé le 4 mai 2010, pour une prise d'effet fixée par la suite au 23 avril 2013 date à laquelle l'ensemble des conditions suspensives étaient levées et la « coque » remise au bénéficiaire afin qu'il puisse y exécuter les travaux à sa charge.

Par un avenant n°1 notifié le 25 juillet 2011 suite à l'approbation par délibération du conseil municipal n°52/121 du 27 juin 2011, certaines modifications ont été apportées concernant les conditions suspensives et le principe d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été approuvé entre la ville et la société Cinésympa pour des travaux qui économiquement et techniquement ne pouvaient être dissociés de la construction du grand théâtre, tout en étant à la charge exclusive de la société Cynésympa.

Par voie d'avenant n°2, approuvé par délibération n°8/169 du conseil municipal le 17 novembre 2014, l'article 9ème du bail commercial a été modifié en précisant que les aménagements, améliorations et embellissements effectués par l'exploitant deviendront propriété de la commune par accession et sans indemnité à compter de la date de restitution des lieux et non à la date d'achèvement des travaux comme prévu initialement.

L'avenant n°3 au bail commercial approuvé par délibération n°5/40 du conseil municipal en date du 27 avril 2015 avait pour objet de substituer la SAS CAP CINEMA PERIGUEUX à la SAS CINESYMPA preneur à bail.

Par courrier en date du 3 mars 2017, la société CAP CINEMA a fait connaître à la collectivité son souhait de contracter un bail avec la SARL CINE K'FE pour l'implantation d'une sandwicherie, dans les conditions de sous-location prévues à l'article 9 b du bail commercial en date du 4 mai 2010.

Cette sous-location est autorisée, compte tenu de l'intérêt de cette activité complémentaire à l'exploitation du complexe cinématographique, et de l'intention du porteur de projet d'exploiter une terrasse place des cinémas pour dynamiser le lieu et plus généralement le quartier culturel des Cordeliers.

Les travaux supportés par le preneur à bail, dans le cadre de ce projet représentent environ 30 000 € HT pour équiper le local destiné à accueillir la sandwicherie.

L'exploitant du cinéma a sollicité une exonération temporaire de la part variable de son loyer portant sur la perception du loyer auprès du locataire de la sandwicherie pour une période équivalente à la période d'amortissement des investissements, soit 3 années.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant n°4 au bail commercial du 4 mai 2010, et d'autoriser le maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du commerce,

Vu la délibération n°31/50 du conseil municipal du 22 mars 2010 par laquelle le conseil a autorisé la signature d'un bail commercial avec la société Cinésympa pour la création d'un complexe cinématographique,

Vu le bail commercial sous conditions suspensives du 4 mai 2010 conclu entre la commune d'Albi et la société Cinésympa,

Vu le projet d'avenant n°4 au bail commercial,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la conclusion d'un avenant n°4 au bail commercial sous conditions suspensives du 4 mai 2010 conclu entre la commune d'Albi et la société Cinésympa, dont l'objet est d'autoriser l'exonération temporaire de la part variable portant sur le chiffre d'affaires issue de l'activité de sous-location à la société CINE K'FE pour une période de trois années,

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°4 au bail commercial sous conditions suspensives du 4 mai 2010.

Muriel Roques-Etienne quitte l'assemblée le temps de la délibération.

Nombre de votants : 39

Pour : 33 (le groupe Majoritaire et le groupe "Albi Bleu Marine – FN")

Contre : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

24 / 98 - Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure et autorisation de signature du marché pour la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

24 / 98 - Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure et autorisation de signature du marché pour la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Direction des systèmes d'information

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires juridiques

Police municipale

Elu(s) référent(s) : Geneviève Perez

Geneviève PEREZ, rapporteur

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la délinquance un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été installé sur la commune d'Albi.

La création de ce conseil faisait suite aux préconisations issues du diagnostic local de sécurité (D.L.S.) qui avait été demandé conjointement par la ville d'Albi et la préfecture du Tarn et qui avait été conduit par la société Sûreté Globale.org en 2009-2010.

Le DLS avait également confirmé l'attente des services de police et de Justice pour que soit déployé un dispositif de vidéoprotection par la ville d'Albi.

En 2012, la ville d'Albi a décidé de s'engager dans l'expérimentation d'un dispositif de vidéoprotection, fonctionnant prioritairement par enregistrement des images, raccordé au commissariat de police d'Albi avec un objectif de mise en service opérationnel pour l'été 2013.

Entre 2013 et 2016, ce sont 56 caméras qui ont été déployées ainsi qu'une boucle de fibre optique d'environ 27 km reliant les différentes aires à vidéo-protéger, permettant ainsi la collecte des flux vidéo en temps réel et leur enregistrement au niveau du centre de surveillance situé dans les locaux de la Police Nationale qui héberge les serveurs de traitement et d'enregistrement ainsi que 3 postes de consultation.

La ville d'Albi souhaite renforcer ce dispositif en particulier au niveau du centre ville, des lieux touristiques sensibles et de certains axes routiers.

L'implantation des nouveaux dispositifs a été élaborée en collaboration avec la Police Nationale et la DDSP du Tarn. Elle se répartit sur 22 sites prioritaires. Chaque site sera équipé d'une ou plusieurs caméras en fonction des zones à couvrir.

De plus, la ville souhaite se doter d'un Centre de Supervision Urbain (C.S.U), équipé de 2 postes de consultation et qui sera situé dans les locaux de la Police Municipale afin d'optimiser l'usage des dispositifs déployés.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal, ainsi que la maintenance des matériels et logiciels sur une période de quatre années à compter de leur installation.

Compte tenu du caractère évolutif des sites à équiper et de la nécessité de disposer du matériel le plus adapté, le marché sera conclu sous forme d'un marché à bons de commande en application de l'article 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec un montant minimum sur quatre ans de 250 000 € TTC, sans montant maximum.

La consultation se fera sur lot unique.

Les crédits nécessaires figurent au budget correspondant.

Il est proposé d'approuver le lancement de cette consultation et d'autoriser le maire à signer le marché correspondant, à l'issue du choix de la Commission d'appel d'offres.

Il vous est demandé également l'autorisation de solliciter l'aide financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les prestations subventionnables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection sur la commune d'Albi.

DÉCIDE

de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'ensemble de ces prestations en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande pour un montant minimum de 250 000 € TTC sur 4 années , sans montant maximum .

DONNE POUVOIR

au maire pour signer ce marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres ou, éventuellement retenu par une nouvelle procédure en cas d'appel d'offres déclaré infructueux et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget en cours.

SOLLICITE

l'aide financière du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** pour les prestations subventionnables.

Nombre de votants : 41

Pour : 35 (les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine -FN")

Contre : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

25 / 99 - Modification des taux d'avancement

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

RESSOURCES HUMAINES

25 / 99 - Modification des taux d'avancement

référence(s) :

Comité technique du 27 avril 2017

Commission ressources-organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Depuis 2007, la détermination des ratios maximum d'avancement pour les avancements de grade des fonctionnaires territoriaux est du ressort des assemblées délibérantes des collectivités, après avis des comités techniques.

Initialement établis par grade en 2007, les ratios d'avancement de la ville d'Albi ont été définis par catégorie en 2008, à hauteur de 20% pour les catégories A et B, et 15% en C (20% pour les grades soumis à condition d'examen).

En 2012, ils ont été portés à 25% pour chacune des catégories A, B et C, sans différence en fonction du grade ou d'une condition telle que la condition d'examen.

En 2016, dans l'objectif de favoriser l'évolution de carrière des agents de la collectivité ces ratios ont été portés à 30% pour chacune des catégories A, B et C.

Il est proposé d'augmenter les taux d'avancement dès 2017 à 35% pour chacune des catégories A, B et C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'augmenter les taux d'avancement dès 2017 à 35% pour chacune des catégories A, B et C.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours, chapitre 012.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

DOCUMENTATION ET ARCHIVES

26 / 100 - Don de photographies à la Ville d'Albi par Madame Pierrette Charbonnières

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

26 / 100 - Don de photographies à la Ville d'Albi par Madame Pierrette Charbonnières

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Archives Documentation

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par lettre en date du 19 février 2017, madame Pierrette Charbonnières a informé madame le Maire de sa volonté de donner à la ville d'Albi un fonds de photographies réalisées par son époux, monsieur Maurice Charbonnières, reporter-photographe Albigeois. Son souhait est que ce fonds soit conservé aux archives municipales, afin d'être sauvegardé pour l'avenir et de le mettre à la disposition du public.

Le don concernerait 1081 photographies (tirage papier et négatifs), couvrant la période de 1953 à 1979 et représentant des événements sportifs albigeois, diverses constructions, ainsi que la visite officielle à Albi du président de la République française, Georges Pompidou.

Compte tenu de l'intérêt historique que représentent ces documents iconographiques, il est proposé d'accepter ce don de photographies proposé par madame Pierrette Charbonnières, qui seront alors consultables aux archives municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 2242-1 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCEPTE

le don de photographies proposé par madame Pierrette Charbonnières dont la liste est jointe.

DIT QUE

ces photographies seront consultables aux archives municipales.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

27 / 101 - Association AVERE Midi-Pyrénées - adhésion de la Ville d'Albi

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

27 / 101 - Association AVERE Midi-Pyrénées - adhésion de la Ville d'Albi

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Parcs, jardins, espaces naturels et environnement

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe Delaunay

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'association AVERE Midi-Pyrénées a pour objet de promouvoir le développement de la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électro mobilité sur son territoire.

AVERE Midi-Pyrénées vise à aider l'interopérabilité des modes de transport entre eux en vue de favoriser l'usage pertinent de la mobilité.

L'association a pour vocation :

- de fédérer tous les acteurs de la région Midi-Pyrénées motivés par les solutions de mobilité durable faisant appel aux véhicules électriques et aux véhicules hybrides rechargeables.
- d'informer, de conseiller, d'orienter et encourager les nouvelles approches de mobilité,
- d'apporter une expertise aux initiatives et structures engagées autour de la mobilité électrique et hybride rechargeable,
- d'organiser des conférences et des présentations de véhicules

La Ville d'Albi, dans le cadre de son engagement en matière de développement durable et de transition énergétique, est d'ores et déjà partenaire d'AVERE Midi-Pyrénées à travers les manifestations que cette association organise sur Albi.

Aussi, il est proposé d'adhérer à l'association AVERE Midi-Pyrénées.

Le montant de l'adhésion est de 1 250 euros (1000 euros pour l'adhésion et 250 euros de cotisation) et les crédits seront prélevés au chapitre 011, fonction 020, article 6281 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'adhésion de la Ville d'Albi à l'association AVERE Midi-Pyrénées.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 011, fonction 020, article 6281 du budget de l'exercice en cours.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ENERGIES

28 / 102 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

ENERGIES

28 / 102 - Association AVERE Midi-Pyrénées - Attribution d'une subvention pour soutenir l'Albi Eco Race

référence(s) :

Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'AVERE Midi Pyrénées est une association qui œuvre pour la promotion de la mobilité électrique sur le territoire.

Cette année, l'association a lancé la première édition de **l'Albi Eco Race**, compétition automobile réservée aux véhicules électriques.

Cette manifestation a été l'occasion de mettre en lumière les différentes motorisations électriques d'ores et déjà existantes : électriques, électrique-solaires, hydrogènes, etc.

La consommation d'énergie et le réchauffement climatique sont des problématiques centrales dans la société actuelle. Travailler sur la promotion et le développement de solutions alternatives au modèle actuel basé sur les énergies fossiles représente un enjeu considérable.

Résolument engagée dans le développement durable et la transition énergétique la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien à cet événement innovant tant sur le plan technologique qu'écologique.

Afin d'aider l'association à maintenir et renouveler cet événement, il est proposé d'attribuer une subvention de 3500€ à l'AVERE Midi-Pyrénées pour promouvoir le développement de la course Albi Eco Race.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 3500€ à l'association AVERE Midi-Pyrénées.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

29 / 103 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société DS EVENTS

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

29 / 103 - Circuit automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société DS EVENTS

référence(s) :

Commission Consultative des services publics locaux du 22 juin 2017

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2017, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du circuit d'Albi au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

30 / 104 - Parc des Expositions - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la SAEM ALBI EXPOS

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

30 / 104 - Parc des Expositions - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la SAEM ALBI EXPOS

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2017, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du Parc des Expositions au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

31 / 105 - Fourrière automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société AUTO 81

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

31 / 105 - Fourrière automobile - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la société AUTO 81

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2017, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité de la fourrière automobile au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

32 / 106 - Pompes Funèbres et Crématorium - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois"

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

32 / 106 - Pompes Funèbres et Crématorium - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois"

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Luc Dargein-Vidal

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2017, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégué du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

33 / 107 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2016

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

33 / 107 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2016

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017

Service pilote : Eaux

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application du 2 mai 2007, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est présenté à la commission consultative des services publics locaux pour examen.

Le service public de l'eau potable

Le service public de l'eau potable est géré en régie directe.

A la fin de l'exercice 2016, le nombre d'abonnés était de 27 390

26 401 pour le réseau d'Albi → 26 140 en 2015 : + 261 soit + 1 %

989 pour le réseau du SIAH du Dadou → 972 en 2015 : + 17 soit + 1,7 %

Volumes facturés totaux : 3 207 582 m³ → 3 281 889 m³ en 2015 : - 74 307 m³ soit - 2,3 %

- 2 828 122 m³ ont été comptabilisés aux abonnés albigeois sur le réseau d'Albi soit 2,5 % de moins que l'an passé (- 71 892 m³)

- 274 792 m³ ont été vendus à la commune de Lescure soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2015 (+ 15 197 m³)

- 104 668 m³ ont été achetés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou soit une diminution de 14,4 % par rapport à 2015 (+ 17 612 m³)

La production d'eau potable sur 2016 est de 4 119 000 m³, ce qui est légèrement inférieur à 2015 (- 42 165 m³).

Rendement du réseau pour 2016 : 77,9% (Inférieur à 2015 : 78,8 %)

Supérieur au rendement réglementaire « objectif » calculé de 75,3 %

Les conclusions du rapport annuel de synthèse réalisé par l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2016 indiquent : « Eau de bonne qualité » avec entre autres :

- Bactériologie : 100 % des résultats d'analyses bactériologiques sont conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation, soit 103 résultats conformes sur 103 prélèvements

- Nitrates : toutes les concentrations en nitrate sont conformes à la norme

- Dureté : eau douce

- Chlorites : Norme (référence réglementaire de qualité) : 0,20 mg/L

La valeur moyenne mesurée est de 0,30 mg/L et la valeur maximale relevée est de 0,64 mg/l.

- Pesticides : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Aucune molécule n'a été détectée en 2016.

Prix du service de l'eau potable en 2016

Pour ces services et sur la base de 120 m3 d'eau consommés, le coût en euros TTC pour l'abonné revient à :

Location annuelle compteur	26 €
Facturation de l'eau	168,02 €
Agence de l'eau pollution domestique	39,88 €
Agence de l'eau prélèvement	12,20 €
TOTAL pour 120 m3	246,1 €

soit un prix au mètre cube de

1,83 € TTC (hors part fixe)

2,05 € TTC (part fixe incluse)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PERSONNES HANDICAPÉES, RESTAURATION MUNICIPALE ET JARDINS FAMILIAUX

34 / 108 - Construction d'une nouvelle unité de restauration publique - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

34 / 108 - Construction d'une nouvelle unité de restauration publique - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

référence(s) :

Commission ressources et organisation du 20 juin 2017

Service pilote : Juridique

Autres services concernés :

Restauration municipale

Affaires Juridiques

Finances

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

La Cuisine Centrale Municipale de la ville d'Albi a été conçue il y a 40 ans pour répondre à un besoin de production quotidien de 800 repas. Elle fournit aujourd'hui plus de 3 400 repas chaque jour, soit 626 500 repas pour l'année 2016 selon le mode de la liaison froide.

Malgré des investissements de mise aux normes réguliers, cet équipement ne répond plus aux besoins actuels et aux enjeux développement de l'activité Il est impératif de prévoir son remplacement à l'horizon 2019.

L'implantation du bâtiment dans un quartier résidentiel ne permet aucun agrandissement, les installations techniques (compresseurs, groupe de froid..) sont bruyantes pour le voisinage et les manœuvres des différents véhicules de livraison deviennent dangereuses en raison notamment de la proximité du Lycée Sainte Cécile, situé juste à coté de la cuisine centrale actuelle.

La Ville d'Albi a donc décidé de construire une nouvelle Unité Centrale de Production exploitée en régie qui devra répondre à des impératifs qualitatifs et économiques ainsi qu'aux attentes des différentes catégories de convives actuels :

- nourrissons et enfants en crèches,
- population scolaire des écoles maternelles et élémentaires,
- enfants et adolescents en centres de loisirs,
- adultes à domicile.

La ville d'Albi est par ailleurs devenue propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 6 hectares sur le secteur de Mazars destiné à accueillir les équipements publics nécessaires au développement de notre cité.

Du fait de sa proximité immédiate avec la rocade, ce site est tout à fait adapté pour positionner le nouvel équipement de restauration publique albigeoise.

Le projet s'inscrit sur une surface d'environ 5 500 m² et sera desservi par le Rond Point de l'Europe.

L'étude de programmation a été confiée au groupement conjoint OTEIS département AMO SAS (mandataire) / Eurl BETR / Sarl IFECC.

Aussi, il est proposé :

- d'acter le principe de construction d'une nouvelle unité de restauration publique qui se situera sur le secteur urbain de Mazars ;
- d'engager dès à présent le concours de maîtrise d'œuvre afférent à ce projet.

Le nouvel équipement devra répondre aux objectifs suivants :

- garantir la qualité du service de restauration et la sécurité alimentaire,
- être fonctionnelle, économe en énergie et durabilité (démarche de Qualité Environnementale du Bâtiment, sans viser de certification), et évolutif en privilégiant l'ergonomie et les conditions de travail autour d'une recherche de process adaptés aux besoins des convives, et aux évolutions de réglementation,
- offrir un environnement intérieur et extérieur agréable pour le personnel et le voisinage en intégrant toutes les contraintes liées à l'exploitation,
- être conforme en tous points aux différentes réglementations et normes applicables à la restauration de collectivité, en matière d'hygiène, de qualité,

Le nouvel équipement devra notamment répondre aux différentes réglementations, telles que le paquet Hygiène (règlement CE 178 et 852), l'arrêté du 21 décembre 2009 et l'arrêté du 13 octobre 2013 fixant les conditions d'hygiène, le code du travail et les règlements départementaux et nationaux.

Le bâtiment à construire occupera sur une surface d'environ 1 200 m²,

Il est proposé de lancer la procédure de choix du maître d'œuvre par concours restreint en application de l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui se décomposera comme suit :

- 1er temps : désignation par le jury de concours, des 3 candidats autorisés à concourir ;
- 2ème temps : envoi du programme définitif aux candidats retenus qui devront remettre un projet niveau « esquisse plus » ;
- 3ème temps : choix de l'équipe lauréate par madame le maire d'Albi au vu de l'avis du jury de concours ;
- 4ème temps : négociation et approbation du contrat négocié de maîtrise d'œuvre.

Une enveloppe de 30 000 € HT (15 000 € HT par candidat non retenu) est affectée à la rémunération des candidats qui auront remis une prestation conforme au règlement du concours lequel prévoira la remise d'un projet architectural et fonctionnel d'un niveau "esquisse plus".

Cette procédure impose la constitution d'un jury qui doit être composé dans les conditions fixées à l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application de cet article, pour cette opération, le jury de concours doit être composé des personnes suivantes :

- un collègue d'élus municipaux :
- le maire, membre de droit ou son représentant,
- cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants désignés par le conseil municipal en son sein ;
- un collègue de trois (3) maîtres d'œuvre ayant la ou les qualifications ou les expériences particulières exigées des candidats (obligatoirement au moins 1/3 des membres à voix délibérative), désignés par le maire en sa qualité de président du jury.

Il est envisagé d'inviter :

- deux architectes dont un au moins sera proposé par le Conseil de l'Ordre des architectes,
- un architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Tarn,
- et leurs suppléants éventuels.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Assisteront également au jury avec voix consultative :

- un représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ;
- le Comptable public de la Collectivité.

Le jury se réserve également le droit d'auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles, sur invitation du président du jury.

Le jury étant composé de 9 personnes, le quorum est fixé à 5, hors le représentant de la DGCCRF et le Comptable public de la Collectivité.

Le secrétariat du jury sera assuré par le service commande publique.

D'autre part, il est proposé d'indemniser les membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs fonctions, à raison d'une indemnité journalière de 1 000 € HT, complétée du remboursement de leurs frais de déplacement, calculés sur la base du réel pour les frais de transport public et de nuitées (présentation du titre justificatif) et sur la base du barème fiscal pour les frais de repas et de transport en véhicule personnel.

Il est donc proposé :

- d'autoriser le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- de fixer à 3 le nombre de candidats autorisés à concourir et à remettre des prestations, au terme de la sélection des candidatures et sur avis du jury ;
- d'approuver la composition du jury ci-dessus ;
- de désigner les 5 membres titulaires et leurs 5 suppléants, représentant le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles 88 à 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

au vu des études réalisées à ce jour, le principe de construction d'une nouvelle unité de restauration publique qui se situera sur le secteur urbain de Mazars.

DÉCIDE

du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre y afférente.

FIXE A

30 000 € HT l'enveloppe des indemnités à verser aux candidats qui auront remis une prestation conforme au règlement du concours (soit 15 000 € HT par candidat non retenu).

PROCEDE A L'ELECTION DU COLLEGE DES ELUS MUNICIPAUX**Vote à bulletin secret****SONT ELUS**

pour constituer le collège des élus municipaux au sein du jury, les membres du conseil municipal suivant, étant rappelé que le maire, membre de droit, ou son représentant préside le jury :

- *En qualité de membres titulaires :*

- Anne-Marie Niéto
- Louis Barret
- Jean-Marc Bardou
- Enrico Spataro
- Roland Foissac

- *En qualité de membres suppléants :*

- Odile Lacaze
- Geneviève Marty
- Jean-Michel Bouat
- Daniel Gaudefroy
- Julien Bacou

FIXE A

1000 € HT, l'indemnité journalière des membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs fonctions. Les frais de déplacement seront pris en compte sur la base du réel pour les frais de transport public et de nuitées (présentation du titre justificatif) et sur la base du barème fiscal publié au bulletin officiel des finances publiques-impôts pour les frais de repas et de transport en véhicule personnel.

AUTORISE

le maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives à cette opération.

DIT QUE

les crédits permettant de lancer cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

35 / 109 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Albi et la communauté du Grand Albigeois

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENKO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

35 / 109 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Albi et la communauté du Grand Albigeois

référence(s) :

Commission Environnement Mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Bâtiment énergie

Direction des affaires financières

C2A

Action foncière

Affaires juridiques

Parcs et jardins

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La construction de la salle événementielle de Pratgraussals et la réalisation par l'Agglomération de la passerelle en encorbellement sur le viaduc ferroviaire, qui assurera une liaison douce entre les deux rives du Tarn, constituent deux éléments majeurs du développement de la rive droite du Tarn.

La connexion de ces deux projets doit être assurée notamment à travers l'aménagement des infrastructures relevant de la compétence de l'Agglomération :

- l'opération de voirie de création de l'aire de stationnement multimodale, mutualisée à celle de la salle événementielle, qui répond aux objectifs d'organisation des déplacements portés par l'agglomération et de fonctionnement optimisé avec les équipements publics du site ;
- la qualification des voies de desserte et des rues reliant la future passerelle à l'environnement urbain immédiat et au parc de Pratgraussals.

Par ailleurs, la recomposition paysagère et fonctionnelle du parc de Pratgraussals sera prochainement amorcée avec le développement de nouvelles activités.

Dans la mesure où la réalisation des infrastructures conditionnent l'aménagement du parc de Pratgraussals et réciproquement, l'articulation des interventions relevant de deux maîtres d'ouvrage, la Ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, apparaît opportune et ce afin de garantir la cohérence et la coordination des aménagements.

L'article 2 de la Loi 85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'Ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 - art. 1 JORF 19 juin 2004 prévoit que *« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »*

Ainsi en application de cet article, il est proposé que la Ville d'Albi soit désignée maître d'ouvrage unique selon les dispositions définies par la convention annexée à la présente délibération.

Il lui appartiendra de mener, sur le périmètre tel que défini sur le plan annexé, l'ensemble des procédures administratives nécessaires à la réalisation des aménagements ainsi que la conclusion et l'exécution des marchés et contrats de toute nature (services, maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, fournitures, travaux etc).

Le montant total de l'opération pour la part relevant des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est estimé à 2 294 000 € TTC se décomposant comme suit :

- Prestations intellectuelles et marchés de services : 200 000 € TTC
- Travaux : 2 094 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2 de la loi 85 04 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la convention ci-annexée arrêtant les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur de Pratgraussals laquelle relève de la compétence de deux maîtres d'ouvrage,

Considérant l'intérêt que présente, en termes de cohérence et d'organisation, la conduite de l'opération par un seul maître d'ouvrage,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

que soit déléguée à la Ville d'Albi la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur de Pratgraussals sur le périmètre arrêté conformément au plan ci-annexé.

APPROUVE

la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

DIT QUE

les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget de l'exercice en cours et feront l'objet d'inscriptions aux budgets primitifs des exercices ultérieurs.

AUTORISE

le maire ou son représentant à conclure toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette délégation dans les limites définies dans la convention.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

36 / 110 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - marché de maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

36 / 110 - Aménagement rive droite, secteur de Pratgraussals - marché de maîtrise d'oeuvre

référence(s) :

Commission Environnement Mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Bâtiment énergie

Direction des affaires financières

C2A

Action foncière

Parcs et jardins

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La création de la passerelle piétonne et cyclable portée par notre Agglomération et la construction par la Ville de la nouvelle salle événementielle ont posé les fondements de la valorisation de la rive droite du Tarn, et plus particulièrement du site de Pratgraussals.

Ces deux projets en cours de réalisation devront être complétés par des aménagements connexes : requalification des rues de desserte entre la passerelle, la salle événementielle, le parc et les habitations riveraines (parties de la rue de Lamothe, de la rue René Cassin et du chemin de Pratgraussals), aménagement d'une aire de stationnement multimodale. Ce secteur d'intervention est dénommé secteur de connexion .

Parallèlement, afin de poursuivre la dynamisation du site de Pratgraussals, développer son attractivité et ses qualités d'usages pour tous, la Ville d'Albi souhaite engager la recomposition paysagère et fonctionnelle de la base de loisirs pour conforter sa vocation de parc urbain de cœur de ville et d'ouverture sur la rive droite.

Cette recomposition du parc s'effectuera sur plusieurs années et comprendra notamment :

- le développement d'équipements de loisirs pour tous (skate park, jeux de plein air, circuit running..)
- la réalisation de liaisons douces et d'aménagements paysagers
- la valorisation de la rivière Tarn (ponton,..)
- la création d'un aire d'accueil des camping-cars,
- la réalisation d'une aire de stationnement en entrée nord
- la requalification des abords de la Ferme,
- la rénovation des équipements existants (tennis, aire de jeux).

Compte tenu de la sensibilité naturelle et patrimoniale de secteur de Pratgraussals, de la nature des ouvrages à réaliser (travaux d'aménagements paysagers et d'infrastructures en cœur de cité) et afin d'assurer la cohérence d'aménagement du site, la maîtrise d'œuvre doit être confiée à une équipe pluridisciplinaire réunissant notamment des compétences en matière de paysage, architecture-urbanisme, voirie et réseaux, équipements sportifs.

Dés lors, il convient de lancer un appel d'offres ouvert, procédure idoine aux ouvrages et aménagements à réaliser, en vue de contracter un marché de prestations de service décomposé en une tranche ferme et six tranches optionnelles réparties de la manière suivante (Cf plan annexé) :

- Tranche ferme qui comprendra:
 - l'élaboration de l'esquisse et des études d'avant-projet (AVP) sur le périmètre d'ensemble incluant le Parc de Pratgaussals et le secteur de connexion ainsi que
 - les études de projet (PRO) sur le secteur équipements du Parc qui accueillera les nouveaux équipements et activités de loisirs (skate-park, aire d'accueil des camping-cars, aire de stationnement nord, berges du Tarn) et sur le secteur de connexion.
- Tranches optionnelles qui comprendront :
 - Tranche Optionnelle 1 et Tranche Optionnelle 2 : les missions ACT, VISA, DET, AOR sur le secteur de connexion
 - Tranche Optionnelle 3 : les missions ACT, VISA, DET, AOR sur le secteur équipements du Parc
 - Tranche Optionnelle 4 : les études de projet (PRO) et les missions ACT, VISA, DET, AOR sur le secteur de la Ferme et du plateau événementiel
 - Tranche Optionnelle 5 et Tranche Optionnelle 6 l'élaboration des dossiers de permis d'aménager et de loi sur l'eau.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 500.000 € TTC et se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 240.000 € TTC
- Tranches optionnelles : 260.000€ TTC.

Enfin, il est précisé que l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut par délibération autoriser le maire à souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché dès lors que l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché sont définis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21-1

ENTENDU le présent exposé définissant l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'aménagement rive droite, secteur Pratgaussals, dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus

DIT QUE

les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget de l'exercice en cours et feront l'objet d'inscriptions aux budgets primitifs des exercices ultérieurs

AUTORISE

Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement titulaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

37 / 111 - Rue Croix Blanche - vente d'un immeuble à monsieur Serge Fabrega

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

37 / 111 - Rue Croix Blanche - vente d'un immeuble à monsieur Serge Fabrega

référence(s) :

Commission Environnement - Mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service commun A.D.S. Grand Albigeois

Bâtiments et Energies

Eau

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La Ville d'Albi envisage de vendre un ensemble immobilier, cadastré section AH n°36, d'une contenance de 119 m², situé 14 rue de la Croix Blanche.

Cet immeuble ancien, composé d'un rez de chaussée, d'un entresol partiel et de 2 étages sur un demi sous-sol semi-enterré et voûté, est libre de toute occupation. En effet, l'association du «Théâtre de la Croix Blanche», qui occupait cet immeuble, n'exerce plus d'activités culturelles dans ces locaux.

De plus, il est situé en zone U du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et il est assujéti aux règles du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Albi (site patrimonial remarquable).

Préalablement à sa vente, il y a lieu de procéder à la désaffectation de cet immeuble, et de le déclasser du domaine public communal pour le transférer dans le domaine privé de la commune.

Aujourd'hui, la Ville n'a plus aucun intérêt à garder dans son patrimoine ce bien dont la réhabilitation nécessiterait un coût très important de travaux.

Toutefois, les contraintes liées à sa situation en centre historique, sa disposition intérieure actuelle et les travaux à réaliser pour le rendre totalement habitable ont rendu difficile la recherche d'un acquéreur potentiel, présentant à la fois un projet sérieux et une capacité de financement suffisante.

Aussi, a-t-elle répondu favorablement à une proposition d'acquisition présentant un projet de réalisation de trois logements, dans le respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce projet, visant à offrir de nouveaux logements de qualité, permettra de maintenir un cœur de ville habité et vivant.

Au regard du marché immobilier albigeois et au vu de l'importance des travaux de rénovation nécessaires au projet, cette offre d'acquisition a paru satisfaisante.

Monsieur Serge Fabrega a proposé à la ville un prix d'un montant de cent dix mille euros hors taxe (110 000 € HT), inférieur à l'avis du service du Domaine du 12 avril 2017.

Un acte sous seing privé serait signé entre les deux parties, avec un versement d'un dépôt de garantie égal

à 5 % du prix de vente.

Il prévoirait, au bénéfice de l'acquéreur, une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

L'ensemble des frais serait supporté par l'acquéreur, les diagnostics réglementaires immobiliers seraient à la charge de la commune (termites).

Il est proposé de décider de désaffecter et de déclasser cet immeuble, d'approuver sa vente aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme d'Albi et le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable,

Vu la proposition d'acquisition du 21 février 2017,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 12 avril 2017,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de désaffecter l'immeuble cadastré section AH n°36, sis 14 rue Croix Blanche et de le déclasser du domaine public communal pour le transférer dans le domaine privé de la commune.

DIT QUE

cet immeuble libre de toute occupation, sera vendu en l'état.

APPROUVE

la vente à monsieur Serge Fabrega d'un ensemble immobilier, cadastré section AH n°36, d'une contenance totale de 119 m², sis 14 rue Croix Blanche, au prix de cent dix mille euros hors taxe (110 000 € HT), inférieur à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

- M. Serge Fabrega à déposer, dès à présent, une demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu.

- le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

INDIQUE QUE

l'ensemble des frais sera supporté par l'acquéreur, les diagnostics réglementaires immobiliers seront à la charge de la commune (termites).

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011 820 article 6288.

La recette est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Pour : 35 (les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine – FN")

Contre : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

38 / 112 - Rue Pierre Mondy - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

38 / 112 - Rue Pierre Mondy - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 21 juin 2017.

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières.

Domaine public.

Eau

Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Service commun A.D.S. Grand Albigeois

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Par délibération en date du 11 mars 2013, vous avez approuvé la vente de la parcelle cadastrée HS n°3 à Tarn Habitat, en vue de la réalisation d'une opération de construction de 14 logements sociaux individuels.

Afin d'assurer la desserte de ces logements, Tarn Habitat a aménagé une voie de liaison, dénommée rue Pierre Mondy, qui complète la réfection des réseaux et la restructuration des espaces collectifs des rues Auguste et Louis Lumière, classées dans le domaine public communal.

Lors de cette opération, la Ville s'était engagée à classer cette nouvelle voie qui permet de relier les rues Auguste et Louis Lumière à la rue des Trois Buissons.

Aussi, au vu de l'avis favorable des services gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable du service municipal de l'Eau, la commune intégrerait dans le domaine public communal, cette voie ouverte à la circulation publique.

Tarn Habitat rétrocéderait à la commune :

- parties des parcelles cadastrées section HS n°284, 285 et 299 pour une contenance d'environ 850 mètres carrés, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».

Le classement de cette voie se ferait donc, sans enquête publique, par délibération du conseil municipal.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et l'ensemble des frais serait à la charge de Tarn

Habitat, y compris les frais notariés.

Il est proposé d'approuver l'acquisition des parties de parcelles susvisées et de procéder à leur classement dans le domaine public communal aux conditions énoncées ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la délibération du conseil municipal du 11 mars 2013,

VU les courriers de Tarn Habitat,

VU le plan,

APPROUVE

- l'acquisition à Tarn Habitat, à l'euro symbolique, des parties des parcelles cadastrées section HS n°284, 285 et 299, pour une contenance d'environ 850 mètres carrés, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert, correspondant à l'emprise de la rue Pierre Mondy.

- le classement dans le domaine public communal de l'ensemble de ces parcelles.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

que l'ensemble des frais sera à la charge de Tarn Habitat, y compris les frais notariés.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

39 / 113 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2016

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

39 / 113 - Bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2016

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

L'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, modifié par la loi n° 96.142 du 21 février 1996, relative aux marchés publics et délégations de service public qui tend à apporter une meilleure connaissance de mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, prévoit que chaque cession immobilière devra être précédée d'une délibération motivée prise au vu de l'avis du service du Domaine.

Le bilan des acquisitions et des cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif. Il porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune d'Albi en 2016; ce bilan demeurera annexé au compte administratif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, modifié par la loi n° 96.142 du 21 février 1996 relative aux marchés publics et délégation de service public,

VU le bilan des acquisitions et des cessions de la commune d'Albi, au titre de l'année 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2016.

DIT QUE

ce bilan demeurera annexé au compte administratif.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

40 / 114 - Rue Gaston Bouteiller - acquisition d'un terrain à monsieur et madame Marty

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

40 / 114 - Rue Gaston Bouteiller - acquisition d'un terrain à monsieur et madame Marty

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières.

Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Domaine public

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Monsieur et madame Marty ont proposé à la Ville d'acquérir une parcelle leur appartenant, cadastrée section ES n°129, pour une contenance de 150 m², sise 5 rue Gaston Bouteiller.

L'acquisition de cette parcelle, en bordure de la rue du Garric de Pélissier et de la rue Gaston Bouteiller, permettra à terme d'élargir cette dernière.

Les travaux de remise en état, pris en charge par la collectivité compétente, consistent en la dépose de la clôture existante et sa reconstitution à l'identique (piquets et grillage).

Un accord a été trouvé au prix de dix euros (10 €) le mètre carré, les frais afférents à cette opération étant à la charge de la commune.

La parcelle acquise serait classée dans le domaine public communal après réalisation des travaux d'aménagement.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU le plan cadastral,

VU l'accord des époux Marty en date du 13 mars 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition à monsieur et madame Marty, de la parcelle cadastrée section ES n°129 leur appartenant, pour une contenance de 150 m², au prix de dix euros le mètre carré (10 € le m²).

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DÉCIDE QUE

cette parcelle sera classée dans le domaine public communal après réalisation des travaux d'aménagement.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à cette acquisition (frais notariés) sera à la charge de la commune, les travaux de remise en état (restitution d'une clôture...) étant à la charge de la collectivité compétente.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21-822, article 2111.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

41 / 115 - Chemin de Las Bories - acquisition d'un terrain à monsieur Charles Durand

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

41 / 115 - Chemin de Las Bories - acquisition d'un terrain à monsieur Charles Durand

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 21 juin 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Monsieur Charles Durand est propriétaire d'une parcelle située chemin de Las Bories, cadastrée section EH n°159, impactée pour partie par l'emplacement réservé n°67, porté au plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi au bénéfice de la commune, en vue de l'élargissement du chemin de Las Bories.

Aussi, il a saisi la Ville pour proposer l'acquisition de cette emprise qui, suite à un document d'arpentage, est désormais cadastrée section EH n°192, d'une contenance de 21 m².

Cette acquisition se ferait au prix de dix euros (10 €) le mètre carré, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune.

La parcelle acquise serait classée dans le domaine public communal.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et, notamment, à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme d'Albi,

VU le plan de division et le plan cadastral,

VU l'accord de monsieur Durand en date de décembre 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition à monsieur Charles Durand, au prix de dix euros (10 €) le mètre carré, de la parcelle cadastrée section EH n°192 lui appartenant, concernée par l'emplacement réservé n°67 porté au PLU d'Albi, pour une contenance de 21 m², sise chemin de Las Bories.

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

tous les frais afférents à cette opération (frais de géomètre, notaire) seront à la charge de la Ville.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822 article 2111 et section fonctionnement, chapitre 011, fonction 820, article 6288.

Nombre de votants : 41**Unanimité**

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

42 / 116 - Travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis de l'église collégiale Saint-Salvi

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

42 / 116 - Travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis de l'église collégiale Saint-Salvi

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Bâtiments communaux

Service financier

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'église collégiale Saint-Salvi, propriété de la ville d'Albi, est classée monument historique depuis 1846. C'est l'un des monuments majeurs de la Cité épiscopale d'Albi, inscrite au patrimoine mondial depuis 2010.

Pour répondre aux nécessités de protection et de conservation de ce monument, indispensables pour sa transmission dans les meilleures conditions aux générations futures, l'église collégiale Saint-Salvi fait l'objet depuis plusieurs années d'une programmation de travaux pluriannuelle visant à assurer sa conservation et sa mise en valeur. Cette politique d'entretien et de restauration fait partie des engagements pris dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la Cité épiscopale (tome 2 du dossier de proposition d'inscription).

Après avoir mené un programme pluriannuel d'entretien et de restauration consacré à la réfection des couvertures et des façades, la ville souhaite concentrer ses efforts sur la mise en valeur de l'intérieur de l'édifice.

En 2015-2016, la ville a ainsi confié une *Étude diagnostic pour la mise en valeur intérieure par le nettoyage des enduits de Saint-Salvi* à l'architecte en chef des monuments historiques Pierre-Yves Caillault, retenu après consultation.

Cette étude de diagnostic, a permis d'aboutir à un ensemble de préconisations et a motivé la réalisation de sondages et analyses stratigraphiques afin d'apporter une connaissance précise de l'état des décors présents dans l'édifice, ainsi que des éléments de datation affinés.

Au regard des conclusions de cette étude diagnostic, la ville d'Albi souhaite engager des travaux de restauration conformément aux préconisations formulées, en traitant en priorité deux lieux distincts de l'édifice : la crypte et la chapelle Saint-Louis.

Le choix de traiter la crypte en priorité est motivé par l'état de dégradation des peintures murales, les plus anciennes de l'église (IX^e siècle) qui nécessitent de traiter la cause de l'humidité de la crypte source d'une dégradation accélérée et de procéder à une consolidation de ces décors.

La restauration de la chapelle Saint-Louis, permettra quant à elle de mettre en valeur deux éléments

meubles de grand intérêt : le tableau de La Lamentation, classé monument historique, dont le réaccrochage après restauration a eu lieu le 30 mai dernier, et une statue datant de la fin du XV^e siècle, mise à jour fortuitement en 2010 et aujourd'hui inscrite au titre des monuments historiques.

La chapelle devra donc être restaurée pour présenter dans les meilleures conditions ces objets au public. Un nouvel éclairage devra permettre la mise en valeur de l'ensemble.

Le coût estimatif de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restauration représente un montant de 279 220 € HT (deux cent soixante dix-neuf mille deux cent vingt euros), décomposé comme suit :

- Tranche conditionnelle de l' <i>Étude diagnostic</i> :	15 168,00 € HT
- Coût estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre :	21 600,00 € HT
- Coût total estimé des travaux de restauration :	242 453,00 € HT

Les travaux de restauration envisagés comprennent : des travaux relatifs à l'assainissement de la crypte : 50 677,00 € HT, aux travaux eux-mêmes de restauration de la crypte : 73 691,00 € HT, et aux travaux de restauration de la chapelle Saint-Louis : 118 085,00 € HT).

La demande de subvention que la ville souhaite solliciter auprès de l'État porte sur 40% du montant total des travaux et de la mission de maîtrise d'œuvre selon le plan de financement suivant :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi (60%)	167 532,00
État (40%)	111 688,00
Total	279 220,00

La subvention sera inscrite en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la réalisation des travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis de l'église collégiale Saint-Salvi, pour un montant total de 279 221,25 € HT, comprenant une étude diagnostic, la mission de maîtrise d'œuvre, les travaux d'assainissement du chevet et les travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis.

SOLLICITE

la participation financière de l'État à hauteur de 40 % du coût global, soit 111 688,50 € selon le plan de financement suivant (en euros HT) :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi	167 532,00
Etat (40%)	111 688,00
Total	279 221,00

PRÉCISE QUE

les travaux de restauration de la crypte et de la chapelle Saint-Louis seront engagés avant la fin de l'exercice actuel et qu'ils seront financés par les crédits existants au chapitre 23, article 2313, fonction 324 du budget patrimoine de l'exercice en cours.

S'ENGAGE

à inscrire la subvention perçue pour cette opération, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

43 / 117 - Triptyque albigeois - réintégration d'un tableau propriété de la ville d'Albi redécouvert à Saint-Juéry

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

43 / 117 - Triptyque albigeois - réintégration d'un tableau propriété de la ville d'Albi redécouvert à Saint-Juéry

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Archives municipales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La ville d'Albi a été sollicitée par la commune de Saint-Juéry concernant la propriété d'un grand triptyque représentant Albi et daté de 1937.

Ce tableau de très grand format (11m²) ornait la salle des mariages de Saint-Juéry, mais à la suite de travaux sur le bâtiment, n'a pu être remis en place. Le peintre est connu et côté en salle des ventes (Jacques Martin-Ferrières).

L'iconographie du tableau ayant pour sujet la ville d'Albi en 1937, la commune de Saint-Juéry s'est interrogée sur la propriété initiale de l'œuvre et a sollicité la ville d'Albi pour préciser sa provenance initiale.

Les recherches réalisées en archives ont ainsi révélé que cette œuvre était propriété de la ville d'Albi qui en fait l'acquisition en 1939 suite à l'exposition internationale de Paris 1937. Ces investigations donnent aussi à penser que pour la protéger, l'œuvre aurait été dissimulée à Saint-Juéry durant la seconde Guerre Mondiale.

La commune de Saint-Juéry propose aujourd'hui à la ville d'Albi la restitution du tableau.

Il est proposé par conséquent, de réintégrer ce tableau dans le patrimoine Albigeois.

Compte tenu de son format imposant (11m²), et dans l'attente d'un futur lieu d'exposition qui reste à définir, il est aussi proposé de conserver cette œuvre aux archives municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal d'Albi du 20 avril 1939, décidant l'acquisition du triptyque Albigeois,

VU le courriel en date du 23 septembre 2016 adressé par l'adjointe au maire de Saint-Juéry déléguée à l'action culturelle qui signale la présence de l'œuvre dans leurs locaux et leur impossibilité de la conserver,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de réintégrer le triptyque dans le patrimoine de la ville.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action.

DIT QUE

l'œuvre sera conservée aux archives municipales dans l'attente de la définition d'un autre lieu d'exposition.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

44 / 118 - Stèle consulaire 1660 - Donation à la ville par la famille MATET

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

44 / 118 - Stèle consulaire 1660 - Donation à la ville par la famille MATET

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Archives municipales

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par offre écrite du 12/04/2017, madame Sylvie Matet a proposé de faire don à la ville d'une stèle en pierre que son père aurait découverte dans les années 1970 dans des gravats de chantier situés rue Mariès.

Elle proviendrait du secteur de Sainte Martiane et de l'ancienne rue de la boucherie « *le Mazel* ». Cette plaque (*env 80 cm x 80 cm*), datée de septembre 1660, comporte des noms de consuls d'Albi et commémore probablement des travaux d'intérêt public effectués par les consuls dans ce secteur comme il était parfois d'usage de procéder.

La famille ne pose aucune condition particulière à la donation et a été informée que l'œuvre pourrait être archivée, à défaut d'identification d'un lieu d'exposition pérenne.

Il est par conséquent proposé d'accepter l'offre de donation et de conserver la stèle aux archives municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'offre écrite de donation datée du 12/04/2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'accepter l'offre de donation sans condition et d'archiver la stèle dans l'attente de la définition d'un lieu d'exposition plus pérenne.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

45 / 119 - Association de l'Eglise Protestante Unie de l'Albigeois - restauration du Temple protestant - convention d'affectation de fonds

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

45 / 119 - Association de l'Eglise Protestante Unie de l'Albigeois - restauration du Temple protestant - convention d'affectation de fonds

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Affaires juridiques et marchés publics

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnecarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'association de l'église protestante unie de l'Albigeois a saisi la ville d'Albi d'une demande de financement pour les travaux de rénovation de son Temple, situé 20 rue Fonvieille. Le temple protestant d'Albi est un édifice inscrit au titre des monuments historiques depuis le 20 mai 2015.

Conçu par l'architecte Léon Daures et inauguré en 1924, le Temple est emblématique du style de cet architecte reconnu qui a marqué le paysage Albigeois (Caisse d'épargne Boulevard Andrieu, usine de la Viscose, mines d'Albi, monument aux morts, cénotaphe de Jaurès, cité du Breuil etc.). Deux autres de ses réalisations sont inscrites au titre des monuments historiques sur Albi (château de Bellevue et son orangerie).

Le montant total des travaux projetés s'élève à 211 570,00 € HT (programme sur 3 ans), dont 62 400,00 € HT pour les seules réparations du monument.

Considérant qu'il convient de préserver ce monument historique représentatif du patrimoine du XX^e siècle à l'attention des générations futures, le préfet de région a informé la ville, par courrier du 9 mars 2017, que l'État (services déconcentrés de la DRAC) acceptait de participer à hauteur d'un accompagnement financier de 28 527,00 €.

Concernant la ville d'Albi, il est précisé que l'article 19 de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, permet à la collectivité de participer aux travaux correspondant à la réparation de l'édifice .

Aussi, considérant l'architecture remarquable de cet édifice et en cohérence avec la position de l'État, il est proposé de participer financièrement aux travaux de réparation pour un montant maximum de 5 000,00 € (soit 8 % des travaux de réparation HT).

Conformément aux règles qui encadrent les financements publics envers une association à vocation culturelle, un projet de convention d'affectation des fonds est annexé à la présente délibération.

Cette aide financière sera versée à l'issue des travaux, sur présentation du décompte définitif de l'opération et de l'attestation de non contestation de la conformité des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, notamment son article 19 ;

VU la circulaire du 25 mai 2009 relative aux édifices de culte ;

VU la demande écrite de l'église protestante unie de l'Albigeois en date du 6 février 2017, sollicitant une participation financière de la ville d'Albi au travaux de rénovation pour le Temple d'Albi ;

VU le budget prévisionnel présenté par l'association de l'église protestante unie de l'Albigeois ;

VU la décision de participation financière de la DRAC Occitanie relatives aux « études de diagnostic et travaux divers de restauration du Temple protestant d'Albi », notifiée au maire d'Albi par le préfet de région en date du 9 mars 2017 ;

VU le projet de convention d'affectation des fonds, ci après annexé ;

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de participer financièrement aux travaux de réparation du monument pour un montant de 5 000 €, selon les conditions établies au projet de convention annexé.

Cette aide financière sera versée à l'issue des travaux, sur présentation du décompte définitif de l'opération et de l'attestation de non contestation de la conformité des travaux.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action et notamment à signer la convention d'affectation des fonds ci-annexée.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 – fonction 324 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

46 / 120 - Association Black Cats 8 Pool - Ecole de bowling Albigeoise - Albi Triathlon - Shin Gi Tai Dojo - Société de chasse Albi Peyret - aides financières - convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool.

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

SPORTS

46 / 120 - Association Black Cats 8 Pool - Ecole de bowling Albigeoise - Albi Triathlon - Shin Gi Tai Dojo - Société de chasse Albi Peyret - aides financières - convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool.

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Ecole de bowling d'Albi :

L'Ecole de bowling d'Albi compte parmi les meilleures écoles de bowling françaises avec 5 jeunes qualifiés pour les championnats de France à Montpellier les 1 et 2 juillet 2017.

Cette participation implique une enveloppe financière de 1 268 € qui représente un budget important pour le club.

Afin d'aider le club à supporter les frais de déplacement pour participer à cette compétition, il est proposé d'accorder une aide financière de 300 € à l'école de bowling d'Albi.

Albi Triathlon :

L'association Albi Triathlon a organisé le premier Aquathlon d'Albi le dimanche 25 juin 2017 sur le site de Cap découverte.

L'organisation de cette épreuve permet à l'association de pouvoir prétendre au label fédéral école de triathlon et pouvoir ainsi créer leur propre école de triathlon.

Cette manifestation représente un budget de 4 170 € qui pèse fortement sur le budget de fonctionnement de l'association.

Afin d'aider l'association dans l'organisation de cette manifestation et d'obtenir le label lui permettant d'étendre ses activités et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes dans cette discipline, il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € à l'association Albi Triathlon.

Shin Gi Tai Dojo :

L'association Shin Gi Tai Dojo a été victime, à deux reprises, de cambriolages suite à des intrusions dans la salle de sport de combat de l'université Champollion.

L'assurance de l'association ne remboursera pas le montant du matériel volé pour le deuxième cambriolage.

Le faible budget de fonctionnement de l'association ne leur permettant pas de renouveler une deuxième fois le matériel volé, il est proposé d'accorder exceptionnellement une aide financière de 400 € à

l'association Shin Gi Tai Dojo.

Association Black Cats 8 Pool :

Accueil et organisation des championnat de France de billard blackball :

L'Association Black Cats 8 Pool a organisé la 4ème étape du Tournoi National de billard les 20, 21 et 22 janvier derniers et elle s'est vue confier par la Fédération Française de Billard, l'organisation des championnats de France de billard blackball.

Cette compétition, qui regroupe l'élite du billard français, s'est déroulée au COSEC les 23, 24 et 25 juin 2017.

Pour pouvoir organiser ces compétitions Nationales, l'association Black Cats 8 Pool a reçu le soutien de la Fédération Française de Billard qui a mis à disposition 40 billards de compétition, ainsi que les juges et arbitres.

Les charges les plus importantes étant le transport des billards et le défraiement des membres de la délégation de la Fédération Française de Billard.

La ville d'Albi amènera son soutien logistique à la mise en place du matériel.

Pour aider l'Association Black Cats 8 Pool à financer l'ensemble des charges qu'impliquent ces compétitions et compte tenu de l'intérêt qu'amènent ces manifestations sur le plan économique et pour récompenser l'effort des bénévoles du club qui œuvrent pour la réussite de ces tournois, il est proposé d'accorder une aide financière de 7 000 €.

Résultats sportifs :

L'Association Black Cats 8 Pool a obtenu un titre de champion de France Nationale 1 par équipe lors de la compétition qui s'est déroulée du 25 et 27 mai 2017 à VEYRE MONTON.

Afin d'encourager l'association Black Cats 8 Pool dans son implication pour la vie sportive de notre ville, et suite aux résultats sportifs obtenus par ses joueurs, il est proposé d'accorder une aide financière de 5 000 €.

Société de chasse Albi Peyret :

La société locale de chasse Albi Peyret, sollicite la ville pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 € pour les motifs suivants :

- exercice de la chasse
- répression du braconnage
- continuité de l'aménagement du territoire
- entretien des chemins sur territoire
- régulation de la faune

Compte tenu des objectifs poursuivis par l'association, il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € à la société de chasse Albi Peyret.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool,

ENTENDU le présent exposé,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Ecole de bowling d'Albi : 300 €
- Albi Triathlon : 500 €
- Shin Gi Taï Dojo : 400 €
- Black Cats 8 Pool : 12 000 €
- Société de chasse Albi Peyret : 500 €

APPROUVE

les termes de la convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool.

AUTORISE

le maire à signer la convention d'attribution de la subvention 2017 à l'association Black Cats 8 Pool.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2017, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

47 / 121 - Convention de financement avec la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021 - Avenant n° 1 à la convention du 29 avril 2015

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENKO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

SPORTS

47 / 121 - Convention de financement avec la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021 - Avenant n° 1 à la convention du 29 avril 2015

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Directeur des affaires financières

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le conseil municipal de la ville d'Albi a validé, par délibération du 27 avril 2015, la convention de financement qui lie la ville et la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021.

L'aide globale de la collectivité sur cette période s'élevait à 2 089 000 €.

La convention définit un échéancier de paiement de cette aide sur les 7 saisons sportives.

Dans la mesure où le club va évoluer en fédérale 1 à compter de la saison 2017/2018, une réduction de 30 000 € par an a été déduite sur les saisons sportives 2017/2018 à 2020/2021.

Par ailleurs, 37 500 € par an seront également retranchés sur ses 4 prochaines saisons afin de pouvoir verser, au titre de la saison sportive 2016/2017 une subvention complémentaire de 150 000 euros.

L'avenant n°1 à la convention du 29 avril 2015 qu'il vous est demandé d'approuver a donc pour objet :

- de réduire à 1 969 000 euros le montant de l'aide financière de la collectivité sur les 7 saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021
- de modifier l'article 4 relatif aux montants annuels qui seront versés à la SASP pour les saisons 2016/2017 à 2020/2021
- de modifier l'article 9 relatif au championnat dans lequel évolue le SCA.

Cela porte le montant global d'attribution à 1 969 000 €.

La SASP devra remettre aux élus municipaux tous les justificatifs comptables des dépenses et recettes qu'ils solliciteront pour exercer leur mission de contrôle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 avril 2015,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement du 29 avril 2015 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement du 29 avril 2015.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 40

Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

48 / 122 - Albi Vélo Sport - modification de l'avenant n°1 à la convention 2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

SPORTS

48 / 122 - Albi Vélo Sport - modification de l'avenant n°1 à la convention 2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Par délibération du 24 avril 2017, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'association Albi Vélo Sport, pour l'organisation de la 23ème édition de l'Albigeoise le dimanche 28 mai 2017, dernière course qualificative pour les Championnats du Monde Grand Fondo UCI qui se dérouleront du 24 au 27 août 2017.

Suite aux échanges avec l'association et au regard du plan de financement de la manifestation, il convient de modifier l'avenant n°1 à la convention d'attribution de la subvention 2017 et de retenir le principe d'une aide financière de 10 000 € à l'association Albi Vélo Sport pour l'organisation de l'Albigeoise 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 27 juin 2016,

VU la délibération du 24 avril 2017,

VU le projet d'avenant n°1 modifié à la convention d'attribution de la subvention 2017,

ENTENDU le présent exposé,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 10 000 € à Albi Vélo Sport.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 modifié à la convention d'attribution de la subvention 2017.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 modifié à la convention d'attribution de la subvention 2017.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2017, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Achille Tarricone ne participe pas au vote.

Nombre de présents : 39

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

49 / 123 - Office de tourisme -: Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

49 / 123 - Office de tourisme -: Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Tourisme commerce et marchés

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La commune d'Albi a institué un office de tourisme chargé de la promotion du tourisme, dans les conditions prévues par les articles L. 133-2 et L. 133-3 du code du tourisme. Cet office de tourisme est constitué en association loi 1901 depuis 1906. Il est certifié NF X 50-730 pour le service accueil depuis mars 2008, ainsi que les services promotion, communication et boutique depuis juillet 2012. Il fait actuellement en l'objet d'une demande de classement catégorie I.

En référence à la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, modifiée par la loi du 13 août 2004 n° 92-1341, relative à la répartition des compétences dans le domaine du tourisme, et conformément aux conditions prévues par les articles L 133-1 à L 133-3 du code du tourisme, la commune d'Albi a souhaité confier à l'office de tourisme les missions d'accueil et d'information des visiteurs, la promotion touristique d'Albi ainsi que des missions relatives à l'animation et à la veille touristique.

Par délibération du 19 décembre 2016, dans la continuité des principes énoncés dans les précédentes conventions, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme d'Albi pour l'année 2017.

Le tourisme confirme l'intérêt de la qualité intrinsèque d'un territoire comme lieu de vie, comme bassin d'emploi avec une économie dynamique, dans laquelle le développement durable constitue un enjeu de progrès et de réussite lorsqu'il est intégré à toutes les composantes d'une destination.

L'office de tourisme, comme tous les acteurs de l'attractivité de notre ville, doit jouer un rôle majeur dans le cadre de cette démarche de constitution d'une nouvelle offre culturelle, touristique et de congrès à laquelle il s'engage à adhérer.

Pour répondre aux attentes des visiteurs et des touristes, des prestataires et des habitants, les offices de tourisme urbains, s'engagent sur la modernisation et la fonctionnalité de leur accueil. Ils sont la vitrine mettant en valeur une politique touristique, vecteur non délocalisable de l'attractivité économique du territoire. Ils sont de plus en plus nombreux à programmer de nouveaux aménagements, voire une restructuration complète, afin d'intégrer de nouveaux paramètres à leur mission traditionnelle.

C'est dans ce cadre que l'Office de tourisme d'Albi, qui reçoit plus de 260 000 visiteurs par an, entend restructurer son espace d'accueil des publics sur le site emblématique de la place Sainte-Cécile. En effet, le site actuel du palais de la Berbie ne permet plus aujourd'hui d'assurer un accueil optimal des publics en terme de surface et d'accessibilité.

A cette fin, l'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017 a validé le choix de l'association de prendre à bail les locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne au 42, rue Mariès.

Le site actuel du palais de la Berbie continuera en revanche à être occupé par les services administratifs (direction, communication, comptabilité) et « back office » de l'association.

Afin de réaliser cette opération et faire face aux charges nouvelles dues à cette nouvelle implantation, l'office de tourisme a sollicité la collectivité pour un montant de 49 500€ .

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017, à prélever sur le chapitre 65 – rubrique – 96 – article 6574.

Ce projet d'avenant N°1 est soumis à votre approbation et vous demande d'autoriser le maire à signer l'avenant N°1 à convention d'objectifs et de moyens du 9 janvier 2017 pour le versement à l'office de tourisme d'une subvention complémentaire de 49 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

Vu la loi du 23 décembre 1992 modifiée par la loi du 13 août 2004,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention d'objectifs et de moyens pour l'attribution d'une subvention en fonctionnement et en investissement à l'office de tourisme du 9 janvier 2017,

Vu les décisions de l'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017,

Vu le projet d'avenant N°1 à la convention du 09 janvier 2017 annexé à la délibération.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'approuver l'avenant N°1 à convention d'objectifs et de moyens du 9 janvier 2017 pour le versement d'une subvention complémentaire de 49 500 € à l'office de tourisme d'Albi conformément au projet annexé à la présente délibération.

DIT QUE

la dépense de sera à prélever sur le chapitre 65 – rubrique – 96 – article 6574.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant N°1 à convention d'objectifs et de moyens du 9 janvier 2017.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

50 / 124 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariès à Albi - subvention d'équipement

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

50 / 124 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariès à Albi - subvention d'équipement

référence(s) :

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

L'accueil de l'office du Tourisme d'Albi se situe aujourd'hui au sein du palais de la Berbie. Ces locaux ne permettent pas d'assurer un accueil optimal des publics en terme de surface et d'accessibilité. Il est de plus impossible d'y intégrer de nouveaux équipements permettant de proposer aux touristes de nouveaux outils d'information complémentaires des missions traditionnelles des offices.

C'est dans ce cadre que l'Office de tourisme d'Albi, qui reçoit plus de 260 000 visiteurs par an, entend déplacer son espace d'accueil des publics au 42 rue Mariès, avec un accès direct sur le site emblématique de la place Sainte-Cécile.

A cette fin, l'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017 a validé le choix de l'association de prendre à bail les locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne, au 42 rue Mariès et d'y réaliser des travaux d'aménagement.

Ces travaux d'aménagement ont pour finalité de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité, la gestion des flux, l'accueil, l'information des publics dans un espace réaménagé de 160 m² (locaux de plain-pied, aménagements des espaces intérieurs et extérieurs) ;
- Optimiser et développer l'ensemble des missions et rendre les services Accueil-Information accessibles à tous les publics ;
- Obtenir le classement en catégorie 1 (Le classement en catégorie 1 exige de répondre à différents critères en termes de services, de missions, de volume et d'espace, d'accueil, d'accès à l'information, de capacité technique et commerciale).
- Avoir un espace, suffisant, dédié à la promotion de territoires élargis (agglomération, département, région, métropole, Grands sites, Unesco...) ;
- Répondre au degré d'exigence et du développement à l'international, d'une destination et d'offres touristiques d'exception ;
- Articuler la stratégie touristique en cohérence avec le plan de gestion de la Cité épiscopale et la politique d'attractivité de la ville d'Albi.
- Créer de véritables lieux professionnels pour recevoir les prestataires, les groupes, les professionnels du tourisme, les journalistes ;
- Être un lieu accessible pour tous les publics, connecté et vecteur d'animation et de valorisation économique du tourisme urbain et de l'attractivité du territoire.
- Offrir un service et une image cohérents avec la dimension touristique de la ville et celle de destination urbaine à haut potentiel.

L'office du Tourisme a transmis à la région Occitanie, au Département du Tarn et à la ville d'Albi un dossier de subvention afin de financer l'achat du bail, les travaux d'aménagement envisagés et

l'acquisition du mobilier et des équipements.

Le plan de financement affiché dans ce dossier est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Achat du bail commercial	170 000 €	Région Occitanie	176 700 €
Maitrise d'œuvre	35 000 €	Département du Tarn	147 250 €
Travaux d'aménagement	221 000 €	Ville d'Albi	147 250 €
Agencement et mobilier	58 000 €	Autofinancement	201 600 €
Équipements numériques (bornes interactives, écrans, ...)	105 000 €		
TOTAL HT	589 000 €		
TVA 20 % (sauf bail)	83 800 €		
TOTAL TTC	672 800 €		672 800 €

Il est proposé de valider ce soutien à l'association, étant entendu que le montant définitif de la subvention accordée sera déterminé au vu de l'avant projet qui sera remis par le maître d'œuvre de l'opération et du détail des mobiliers et équipements envisagés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

Vu les décisions de l'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017,

Vu le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'approuver l'octroi d'une subvention d'équipement maximale de 147 250 € pour permettre à l'office du Tourisme d'Albi de financer l'achat du bail, les travaux d'aménagement envisagés et l'acquisition du mobilier et des équipements

DIT QUE

le montant définitif de la subvention octroyée sera fixée au regard de l'avant projet qui sera remis par le maître d'œuvre de l'opération et du détail des mobiliers et équipements envisagés.

DIT QUE

la dépense de sera à prélever sur le chapitre 204 – rubrique 96 – articles 20421 et 20422.

AUTORISE

le maire à signer la convention d'aide financière annexée à la présente délibération.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

51 / 125 - Office de Tourisme d'Albi - garantie d'un emprunt de 170 000 €

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

FINANCES

51 / 125 - Office de Tourisme d'Albi - garantie d'un emprunt de 170 000 €

référence(s) :

Service pilote : Finances

Autres services concernés :
Tourisme

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

L'Office du Tourisme sollicite la Ville d'Albi pour la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer l'achat du bail des locaux situés au 42 rue Mariès, qui sont destinés à y installer le nouvel accueil de l'office du Tourisme.

Le prêt d'un montant de 170 000,00 €, remboursable sur 6 ans, est en cours de négociation auprès de différentes banques.

Compte tenu de l'intérêt évident que constituent ces locaux pour l'amélioration des conditions d'accueil des touristes, vous êtes invités à accorder la garantie de la Ville d'Albi à hauteur de 100 % du montant du prêt

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'office du Tourisme et le prêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt qui sera souscrit par l'office du Tourisme d'Albi, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat de prêt qui sera signé pour une durée de 6 ans et un taux qui ne saurait excéder 2 % l'an.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office du Tourisme dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à L'office du Tourisme d'Albi pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

52 / 126 - Office de tourisme - convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès - année 2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

52 / 126 - Office de tourisme - convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès - année 2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Tourisme, commerce et marchés

Affaires financières

Communication et relations publiques

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi rassemble des atouts qui répondent aux besoins exprimés par la clientèle affaires à la recherche de sites authentiques et singuliers : un ensemble de bâtiments prestigieux et fonctionnels dont le Grand Théâtre est un emblème d'architecture contemporaine au service des arts et du tourisme d'affaires, une réelle promesse d'exception au travers d'un musée à dimension internationale (musée Toulouse-Lautrec au Palais de la Berbie) et un patrimoine d'exception.

Conformément aux alinéas 1 et 2 de l'article L133.3 du Code du tourisme, la Ville d'Albi autorise l'office de tourisme à assurer des missions complémentaires notamment en matière d'élaboration et de commercialisation de prestations de services touristiques, d'animation, et d'observation touristique. Ainsi, la dynamique impulsée par la Ville d'Albi et l'Office de Tourisme, immatriculé au Registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France, au travers de la Cellule Albi Congrès, créée en 2014, et en partenariat avec les principaux gestionnaires/propriétaires de sites emblématiques obtient des résultats performants.

Véritable guichet unique pour tous les organisateurs d'événements affaires, la cellule Albi Congrès a notamment pour vocation d'assurer la création et le développement de produits et de services, la commercialisation, la promotion de la destination, la logistique opérationnelle et organisationnelle des événements d'affaires se déroulant à Albi.

Elle est positionnée stratégiquement au cœur des équipements recevant les congressistes (Espace conférences, Grand Théâtre) et proche des sites emblématiques de notre ville, preuve que le tourisme d'affaires et le tourisme d'agrément vont de pair pour assurer le rayonnement international de la Cité épiscopale.

En 2016, ce sont 160 événements (séminaires, conventions, assemblées générales, congrès) ayant rassemblé 11 000 participants qui ont été traités dont 21 événements résidentiels générant 1 996 nuitées pour les hôteliers.

Parmi les grands événements de l'année, retenons tout particulièrement le congrès international Hortis & WUP (spécialistes de parcs, jardins & espaces naturels), le congrès national de la presse agricole, le congrès des meilleurs ouvriers de France, le congrès de l'ACOPF (association des conseillers d'orientation psychologue de France), la Convention nationale des meuniers

Les retombées économiques générées dans le cadre de l'organisation de ces événements s'élèvent en 2016 à 538 000 euros, ce montant ne prenant pas en compte les dépenses directes des participants dans les commerces albigeois (shopping ...)

En passant de 70 évènements en 2014 à 160 en 2016, Albi confirme ainsi sa place en tant que destination affaires à part entière au sein de l'Occitanie.

Pour 2017, ce sont 83 demandes d'évènements qui ont été enregistrées à ce jour dont 5 sont d'ores et déjà confirmées tel que le congrès de l'AGEEM (enseignants des écoles et classes maternelles publiques) qui réunira 1200 personnes au parc des exposition en juillet, le congrès de l'UNASS (Union nationale des associations et services de soin infirmier), l'Ecole nationale d'aviation civile qui organisera un séjour résidentiel avec tournois de golf sur plusieurs jours (100 personnes).

Dans ce cadre, l'office de tourisme, au travers de la cellule Albi Congrès permet à chaque organisateur d'évènements de bénéficier de l'appui d'un interlocuteur stratégique connaissant parfaitement le territoire et entouré d'un collectif de partenaires professionnels oeuvrant dans l'ensemble des secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration, les transports, les activités patrimoniales, culturelles sportives et de loisirs.

Cette mission essentielle pour dynamiser l'attractivité de notre ville dans un domaine parfaitement concurrentiel et les moyens techniques et humains qu'elle implique ont conduit l'office de tourisme à renforcer son ingénierie pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et contribuer à l'aboutissement des dossiers.

A ce titre, il convient donc de renouveler la convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès pour l'année 2017, en lui octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 000 €.

Cette convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès pour l'année 2017 entre la commune d'Albi et l'office de tourisme d'Albi est soumise à votre approbation et il vous est vous demandé d'autoriser le maire à signer ces nouvelles dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

VU la loi du 23 décembre 1992 modifiée par la loi du 13 août 2004,

VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet de convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès pour l'année 2017 ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'approuver la convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès pour l'année 2017 et le versement d'une subvention de fonctionnement 68 000 € à l'office de tourisme d'Albi conformément au projet annexé à la présente délibération.

AUTORISE

le maire à signer la convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule Albi Congrès pour l'année 2017.

DIT QUE

les crédits ont été inscrits au budget 2017, chapitre 65, rubrique 96, article 6574.

Nombre de votants : 40

Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

53 / 127 - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2017.

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

53 / 127 - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - année 2017.

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Tourisme Commerce et marchés

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi constitue l'un des sites patrimoniaux, culturels et touristiques, emblématiques de Midi- Pyrénées. Le classement de la Cité épiscopale sur la liste du patrimoine de l'humanité en 2010 a confirmé cette spécificité. En outre une notoriété accrue et une plus grande fréquentation touristique enregistrée à la suite de ce classement ont eu de conséquences positives sur l'activité touristique, culturelle, commerciale et économique d'Albi.

Dans le domaine du tourisme en particulier, la démarche qualitative de la Ville se traduit notamment par la volonté d'améliorer l'accueil des touristes et de renforcer l'image d'une ville culturelle, attractive et vivante et ouverte sur le monde.

L'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby participe pleinement de cette démarche. En effet, depuis sa création en 2007 et afin de promouvoir l'histoire et le patrimoine du cœur historique d'Albi, l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby organise des conférences, des visites guidées, des ateliers, des rallyes historiques à travers les rues d'Albi et de nombreuses animations estivales gratuites et de plein air destinées à un large public et qui connaissent un véritable engouement. Ainsi depuis 2010, les animations organisées par l'association ont drainé près de 16 000 spectateurs.

En 2016, l'association a notamment organisé des concerts gratuits de chansons françaises, de jazz manouche, jazz new musette, blue jazz, piano, accordéon.

Face au succès remporté par ces initiatives complémentaires, aussi bien auprès du public albigeois qu'auprès des touristes, la ville d'Albi a décidé de répondre favorablement à la demande de l'association de pouvoir reconduire son programme d'animation du cœur historique pour l'année 2017 et notamment pour la saison estivale à venir, en lien avec les animations commerciales et notamment la grande braderie estivale et le championnat du monde cycliste "Gran Fondo".

Afin de l'aider à supporter les charges de fonctionnement liées à ce programme, la ville d'Albi a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby dont l'action participe activement à l'animation et au développement touristique de notre cité.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2017, chapitre 65, rubrique 95, article 6574,

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby, il est proposé d'approuver l'attribution de cette subvention complémentaire de 2 000 euros pour l'aider à mener à bien son programme d'animation du cœur historique d'Albi pour la saison estivale 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

l'attribution à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby d'une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros pour son programme d'animation du coeur historique d'Albi pour la saison estivale 2017.

APPROUVE

le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby pour son programme d'animation du coeur historique d'Albi pour la saison estivale 2017 .

PRECISE QUE

les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2017 de la ville d'Albi, chapitre 65, rubrique 95, article 6574.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

54 / 128 - Convention de mandat avec l'association CRAterre - avenant pour prolongation d'une année

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

54 / 128 - Convention de mandat avec l'association CRAterre - avenant pour prolongation d'une année

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Coopération décentralisée

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Claude Lecomte

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Dans le cadre du programme d'actions de sa coopération décentralisée avec Abomey, la ville d'Albi a engagé lors de son troisième plan de programmation triennal (2013-2015) la réhabilitation du couvent de Djénan, espace habité par une communauté féminine dont le rôle est fondamental dans la préservation des valeurs immatérielles de la ville d'Abomey. Ce programme de réhabilitation, mené en collaboration avec l'association CRAterre, mondialement réputée pour son expertise sur l'architecture en terre et son travail dans de nombreux sites du patrimoine mondial, a permis en quelques années, d'améliorer considérablement l'état de conservation du site et les conditions de vie des résidentes : accès à l'eau et à l'électricité, création de sanitaires, de cases d'habitation, sécurisation des remparts, mise en place d'activités génératrices de revenus, etc.

Le 4ème plan triennal (2016-2018) de la coopération décentralisée a prévu de poursuivre l'action de restauration et de mise en valeur du couvent de Djénan. Ainsi, en juin 2016, la ville d'Albi a signé une convention d'un an avec CRAterre-ENSAG pour lui confier la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux sur le site. Outre ces travaux, la convention prévoyait aussi une action de valorisation du lieu et de l'opération réalisée, avec la rédaction d'un livret de format 20x20 cm, de 24 pages en couleur au minimum, et portant sur les éléments du patrimoine immatériel d'Abomey, à savoir :

- les conditions historiques de l'arrivée du vodoun à Abomey
- les fondements du vodoun et son importance dans la société actuelle
- le rôle et la fonctionnalité de Djénan
- l'opération de réhabilitation menée à Djénan

Cette action doit contribuer au rayonnement des valeurs universelles du patrimoine et est conforme aux engagements du plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi. Elle permet de :

- transmettre et valoriser le patrimoine tangible et intangible d'Abomey
- respecter les engagements du programme triennal 2016-2018 de la coopération décentralisée, qui a reçu l'aval et le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères.

En raison d'une activité particulièrement chargée à Abomey, le travail rédactionnel mené avec des auteurs locaux, n'a pas pu être terminé dans le délai d'un an prévu par la convention.

Il est donc proposé de signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec l'association CRAterre, afin d'autoriser la prolongation de cette convention pour l'étendre jusqu'au 1^{er} juin 2018. Cette prolongation permettra de finaliser la rédaction et la publication du livret sur le site de Djénan, selon les modalités

indiquées dans la convention initiale ; elle se fait sans engagement financier supplémentaire de la part de la ville d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la nécessité d'assurer une continuité dans les actions de coopération engagées entre les villes d'Albi et d'Abomey, ainsi que le rôle fondamental assumé par le couvent de Djénan dans le maintien des valeurs immatérielles de la ville d'Abomey, composantes indissociables des palais royaux inscrits au patrimoine mondial depuis 1987.

APPROUVE

la prolongation d'une année de la convention de mandat entre la ville d'Albi et l'association CRAterre via l'avenant n° 1 ci-après annexé.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 ci-après annexé.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

55 / 129 - Saison théâtre 2017/2018 - convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène Nationale d'Albi

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

55 / 129 - Saison théâtre 2017/2018 - convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène Nationale d'Albi

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Marchés publics, affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

En 2016-2017, la ville d'Albi en co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène nationale d'Albi, a instauré la première édition d'une saison théâtre placée sous le signe du rire et de la comédie, intitulée « *les Théâtrales* », qu'elle a souhaité programmer dans la salle haute du Grand Théâtre des Cordeliers.

Ces comédies contemporaines ont permis la venue à Albi de quelques grands noms de la scène française comme Pierre Arditi, Thierry Lhermitte, Muriel Robin ou encore François Berléand. Avec six représentations jouées chacune à guichet fermé, soit plus de 5000 spectateurs entre le mois d'octobre 2016 et le mois de mars 2017, cette première édition, complémentaire de l'offre de la Scène nationale, a rencontré un vif succès.

Il est ainsi proposé de reconduire une nouvelle édition des Théâtrales pour la saison 2017-2018 en co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène nationale d'Albi (SNA).

La saison proposée comprendra six pièces, dont une en double représentation, ce qui constitue une nouveauté par rapport à la saison précédente et correspond à une demande du public. Comme pour la saison précédente, les pièces seront présentées dans la salle haute du Grand Théâtre à 20h30.

La programmation est la suivante :

- Dimanche 19 novembre 2017 : "L'heureux élu",
avec Bruno SOLO et Yvan LE BOLLOC'H
- Samedi 23 décembre 2017 : "A droite, à gauche",
avec Francis HUSTER et Régis LASPALES
- Samedi 27 janvier 2018 : "Mariage et châtiment",
avec Daniel RUSSO et Laurent GAMELON
- Dimanche 11 février 2018 : "Acting"
avec Niels ARESTRUP et Kad MERAD
- Samedi 3 mars et dimanche 4 mars 2018 : « Moi, moi et François B. »
avec François BERLEAND et Sébastien CASTRO

- Jeudi 26 avril 2018 : "Silence on tourne ! "
avec **Patrick HAUDECOEUR et Isabelle SPADE.**

La convention ci-après annexée fixe les modalités de co-réalisation.

La ville ayant souhaité que les tarifs appliqués soient attractifs, cette convention prévoit que la ville verse un complément de billetterie en fonction du taux d'occupation moyen des spectacles proposés. En tout état de cause, cette participation financière est plafonnée à 23 000 €.

Il est proposé d'approuver la programmation de la seconde édition des « *théâtrales* » pour la saison 2017/2018 et d'autoriser le maire à signer la convention y afférent.

Le montant de ces dépenses, serait prélevé au budget général chapitre 65 – fonction 30 – article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

le succès de la saison précédente des « *Théâtrales* »,

la qualité des pièces proposées,

et la forte demande du public albigeois pour ce type de programmation complémentaire de l'offre de la Scène nationale,

APPROUVE

la convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production et la Scène nationale d'Albi, ci-après annexée.

DIT QUE

les crédits seraient prélevés au chapitre 65 – fonction 30 – article 6574 .

AUTORISE

le maire à signer la convention de co-réalisation ci-après annexée, entre la ville d'Albi, la Scène Nationale d'Albi et Pascal Legros Productions, et tout autre document qui serait nécessaire à son exécution.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

56 / 130 - Scène Nationale d'Albi - convention d'objectifs 2017/2020

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

56 / 130 - Scène Nationale d'Albi - convention d'objectifs 2017/2020

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

« Scène nationale » est un label accordé par le ministère de la Culture et de la Communication à des théâtres publics français ayant pour objectifs d'être un lieu de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant.

Les scènes nationales sont des établissements pluridisciplinaires, voués à la rencontre de tous les arts mais aussi pour nombre d'entre eux, des arts visuels. Ils présentent des œuvres, accueillent des artistes dont ils soutiennent la diffusion et la production, tant au niveau français qu'europpéen et international. Au nombre de 71, réparties sur l'ensemble du territoire national, parmi lesquels 7 en région Occitanie (Albi, Alès, Foix, Narbonne, Perpignan, Sète, Tarbes), travaillant en réseau, les scènes nationales développent dans ce contexte une action permanente d'éducation artistique et d'animation culturelle territorialisée. Le réseau des scènes nationales a été unifié sous ce label en 1992 à partir du rassemblement des anciennes maisons de la culture (1962), des centres d'action culturelle (1971) et des centres de développement culturel (1982).

À Albi, le Centre Culturel de l'Albigeois créée en 1983 est ainsi devenu « Scène Nationale » en 1992 sous le nom de « Scène Nationale d'Albi ».

Succédant à Pascal Paris, Martine Legrand a été nommée en 2015 à la direction de l'établissement albigeois, sur la base d'un projet artistique qui s'articulait notamment autour de 3 lieux de création et de diffusion : le Grand Théâtre conçu par Dominique Perrault ouvert au public un an plus tôt, le théâtre des lices, la salle de l'Athnor et un cinéma « art et essai ».

La Circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux nationaux du spectacle vivant et à la mise en œuvre de la politique partenariale de l'État précise que « *Le projet artistique et culturel* établi par la direction retenue à l'issue du processus de sélection, doit servir de base à la rédaction du projet artistique et culturel définitif qui doit être annexé au contrat pluriannuel négocié entre les partenaires publics et la direction de l'établissement ».

Le précédent contrat étant arrivé à échéance du fait du changement de direction, et conformément aux exigences du label, il est proposé de signer un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2017-2020 avec la Scène nationale d'Albi, l'État, la région Occitanie et le département du Tarn, auquel est annexé le projet artistique et culturel de la nouvelle direction.

Ce contrat spécifie notamment :

- les objectifs prioritaires de la Scène nationale pour les quatre années concernées et le programme d'actions que la Scène nationale s'engage à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations des

politiques publiques des divers signataires,
- les engagements réciproques de l'État, des collectivités et de la Scène nationale,
- les modalités techniques et administratives de mise en œuvre et d'évaluation.

Le projet artistique et culturel qui lui est annexé, intitulé "*Une scène contemporaine en mouvement et en partage*", fait état d'une action qui s'inscrit dans une logique de partenariat. Ce projet, pluridisciplinaire et ambitieux, est porteur d'une identité artistique et culturelle, fondée sur des valeurs d'exigence, d'ouverture au monde et de dialogue, tout en témoignant d'une conception ouverte de la culture dans la diversité de ses publics et la diversité de ses formes.

Considérant

que la Scène nationale d'Albi est un acteur culturel de premier ordre,
que le contrat d'objectifs 2017-2020 et le projet artistique proposé constituent une offre culturelle de qualité et contribuent à développer une conception ouverte de la culture dans la diversité de ses publics et la diversité de ses formes,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2020 entre la ville d'Albi, la Scène nationale, l'État, la Région, le Département, ainsi que le projet artistique et culturel qui lui est annexé, et d'autoriser le maire à signer ce contrat d'objectifs et de moyens 2017-2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux nationaux du spectacle vivant

VU le projet de contrat d'objectifs 2017-2020 et le projet artistique et culturel de la direction ci-après annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2020 entre la ville d'Albi, la Scène nationale, l'État, la Région, le Département, ainsi que le projet artistique et culturel qui lui est annexé.

AUTORISE

le maire à signer le Contrat d'objectifs et de moyens 2017-2020 entre la Scène Nationale d'Albi, l'État, la Région Occitanie, le Département du Tarn et la ville d'Albi.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

57 / 131 - Association Albi Tango Amigo - Attribution d'une subvention pour l'organisation de la 10ème édition du Festival Arte Tango

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

57 / 131 - Association Albi Tango Amigo - Attribution d'une subvention pour l'organisation de la 10ème édition du Festival Arte Tango

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Albi Tango Amigo promeut depuis plus de 10 ans le tango argentin dans le Tarn et plus particulièrement à Albi où elle propose toute l'année cours, stages, bals et concerts autour du tango.

Le festival Arte Tango est chaque année le point d'orgue de cette saison artistique et brasse un public régional et national autour de grands noms internationaux du tango argentin et de sa culture : danseurs, musiciens, DJ'S, écrivains...

Du 27 octobre au 04 novembre 2017 aura lieu la 10ème édition du festival à Albi. L'organisation de cette édition anniversaire est marquée par un changement temporaire de lieu car le festival se déroule généralement à la salle des fêtes de Pratgraussals, en travaux en 2017 à cette date.

Durant 10 jours le festival Arte Tango investira la ville d'Albi dans plusieurs lieux culturels et salles municipales :

- Hôtel Rochegude
- Grand Théâtre
- Athanor
- Domaine de la Mouline

Des publics d'adeptes du tango et de la danse en général se croisent durant dix jours au fil des activités proposées et chaque soirée rassemble entre 300 et 500 personnes. Les activités alternent entre découverte de la culture argentine (exposition, films,...), pratique du tango (stages et démonstrations) et concerts de « maestro » (bals, concerts, ...).

Le festival Arte Tango est aujourd'hui un événement important de promotion du tango argentin et de sa culture dans le grand ouest.

Considérant que cet événement contribue à la visibilité de la ville avec l'afflux de nombreux festivaliers venus de toute la région, sur une période de dix jours, et par les animations gratuites notamment sur la Place de la Pile que le festival porte, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Albi Tango Amigo, en soutien à l'organisation de la dixième édition du festival Arte Tango, d'un montant de 8 600€ (huit mille six cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la qualité et l'unicité du festival Arte Tango dans la région Occitanie et le large public qu'il apporte à la ville d'Albi durant dix jours,
et considérant l'emprise importante du festival dans la ville et l'image positive qu'il promeut,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 8 600€ (huit mille six cent euros) à l'association Albi Tango Amigo pour l'organisation du festival Arte Tango du 27 octobre au 04 novembre 2017 .

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

58 / 132 - Association Cartophiles et Historiens Tarnais - Attribution d'une subvention

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

58 / 132 - Association Cartophiles et Historiens Tarnais - Attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Cartophiles et Historiens tarnais regroupe des collectionneurs de cartes postales et historiens du département. Elle édite un bulletin trimestriel dans lequel des recherches historiques sont illustrées par des cartes postales. L'association organise aussi des expositions de cartes postales et participe aux grands salons annuels de la carte postale.

Depuis de nombreuses années, la ville d'Albi soutient l'action de cette association en lui accordant une subvention annuelle de 850 €. Cette année encore une aide de 850 € a été inscrite au budget général pour cette association.

Afin d'assurer la continuité dans le soutien accordé par la ville à cette association, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 850 € (huit cent cinquante euros), telle que prévue au budget général 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la qualité du travail de recherche historique et la richesse du patrimoine iconographique proposées par l'association,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 850 € (huit cent cinquante euros) à l'association Cartophiles et Historiens tarnais.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – fonction 30 – article 6574 du budget de l'exercice 2017.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

59 / 133 - Association Christophe Moucherel - cycle des concerts d'Eté - attribution d'une subvention

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

59 / 133 - Association Christophe Mouchereel - cycle des concerts d'Eté - attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Christophe Mouchereel a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi et de favoriser la tenue de récitals et de concerts dans ces églises.

Ces concerts sont organisés à la cathédrale Sainte-Cécile et à la collégiale Saint-Salvi, le plus souvent en partenariat avec la ville d'Albi et diverses associations à but caritatif, culturel ou cultuel.

Comme chaque année, l'association Christophe Mouchereel proposera durant l'été 2017 un cycle de 15 concerts gratuits, du 9 juillet au 23 août.

Ces concerts attirent un public nombreux : 600 à 900 personnes à la cathédrale Sainte-Cécile et 300 à 500 personnes à la collégiale Saint-Salvi. L'édition 2016 avait connu une participation très élevée avec plus de 10 000 personnes accueillies lors de ces concerts.

Face au succès de ce rendez-vous annuel, il est proposé de reconduire cette année encore le soutien à cette association dans l'organisation de ses divers concerts en lui octroyant une subvention de 1 500,00 € (mille cinq cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

le succès de ce rendez-vous devenu annuel,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 1 500,00€ (mille cinq cent euros) à l'association Christophe Mouchereel correspondant à une aide pour l'organisation des concerts d'été.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget et que l'association Christophe Mouchereel sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce cycle de concerts.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

60 / 134 - Association Flamenco pour Tous - Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

60 / 134 - Association Flamenco pour Tous - Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Service Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Créée en 1996, l'association *Flamenco pour tous* a pour objet de promouvoir l'apprentissage et la pratique des danses flamencas et de s'impliquer dans la vie sociale à Albi, en participant à des actions culturelles et en recueillant des fonds pour des associations à but humanitaire et caritatif.

Dans le cadre de ses activités, l'association propose chaque année le festival "Rencontres Albi Flamenca". Ainsi, du 17 au 19 mars, s'est déroulée la 6ème édition de ce festival, organisé cette année sur le thème « des Andalousies ». Comme les années précédentes, il a été l'occasion de découvrir la culture espagnole dans la richesse de sa diversité : musique, danse, littérature, peinture, cinéma, gastronomie, etc.

Le festival a ainsi investi différents lieux de la ville pour proposer une programmation diversifiée :

- Concert de l'Ensemble Méditerranéen (musiques arabo-andalouses)
- Nuit du cinéma, cycle Almodovar (projection de 4 films)
- Visite guidée du quartier de la Madeleine "la petite Espagne"
- Conférence sur Cordoue au XIVe siècle
- Chants traditionnels séfarades par la chanteuse Naima Chemoul
- 3 stages d'initiation au flamenco
- Bal sévillan
- Exposition d'œuvres calligraphiques
- Concours de guitare classique espagnole et flamenca
- Spectacle de Flamenco "mi Andalucía" par la compagnie Juan Carlos Avecilla

Cet événement, doté d'un budget de 21 000 €, s'inscrit désormais dans le paysage culturel albigeois. Il propose une programmation de qualité, validée par une hausse de 12% de la fréquentation par rapport à l'année précédente (près de 2000 spectateurs en 2017). Il fédère des associations et établissements comme la Scène Nationale, l'Université pour tous, la Médiathèque, la Casa de España, l'association "les Oeillades" et des classes de BTS du Lycée Sainte-Cécile. Il est soutenu financièrement par l'ambassade d'Espagne, la région Occitanie, le département du Tarn et la ville d'Albi. Enfin, le festival bénéficie d'une couverture média importante, tant presse écrite régionale (15 articles) que radio (5 émissions) sur le département du Tarn et la métropole toulousaine.

Comme les années précédentes, il est proposé d'apporter un soutien à cette association pour l'accompagner dans l'organisation du festival Albi Flamenca en lui octroyant une subvention de **3300 €**. Le montant de cette aide a été provisionné au budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la qualité et l'originalité de la programmation proposée lors des Rencontres Albi Flamenca, permettant les échanges entre les générations d'albigeois, originaires de France, d'Espagne ou d'ailleurs,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 3 300 € (trois mille trois cent euros) à l'association Flamenco pour Tous.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – fonction 30 – article 6574 du budget de l'exercice 2017.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

61 / 135 - Centre d'art LE LAIT - convention pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

61 / 135 - Centre d'art LE LAIT - convention pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le LAIT est un centre d'art contemporain conventionné depuis 2007. Il reçoit, à ce titre, le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de la ville d'Albi.

Conformément à la circulaire du 9 mars 2001 relative au conventionnement des centres d'art contemporains, ce partenariat institutionnel fait l'objet d'une convention d'objectifs sur la base d'un projet artistique établi par la direction de l'établissement. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique culturelle, la ville d'Albi soutient financièrement depuis plusieurs années le centre d'art Le LAIT en lui versant chaque année une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € et en mettant à sa disposition des locaux administratifs de 284,52 m², situés au Carré public à Albi, soit une valorisation locative de 11 200 € par an.

La ville d'Albi est aussi conduite à lui attribuer en cours d'année des subventions dites « exceptionnelles » en soutien à ses projets. Pour l'année 2017, elle lui a ainsi versé en sus de la subvention de fonctionnement, 6000 € pour l'accompagner dans l'organisation de la Nuit pastel 2017.

Il est à présent proposé de l'accompagner dans l'organisation de son exposition annuelle estivale intitulée « Refaire surface », par le versement d'une subvention de 15 000 €.

Cette exposition, la dernière organisée par le centre d'art dans les salles basses des Moulins Albigeois du fait de leur vente prochaine, se tiendra du 1er juillet au 29 octobre 2017. Elle mettra en scène le travail du collectif « Suspended spaces » qui rassemble une trentaine d'artistes et chercheurs indépendants, à la croisée des approches philosophiques, politiques, sociales et esthétiques. « Le projet a pour ambition d'interroger la pensée collective à partir de sites et de situations, en inventant sur des formes plastiques adaptées. Il s'agit d'initier des échanges et des collaborations entre art et sciences, et investir des outils numériques et des réseaux de développement de processus créatif, tout en les situant dans les contextes artistiques, économiques et politiques actuels au niveau local, national et international (...). Les suspended spaces » sont des espaces dont le devenir a été empêché pour des raisons de conflits politiques, économiques, historiques. Ils sont des espaces sensibles, fragiles, provisoires » (extrait du MaNifeStE Suspended spaces)

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que "l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée". Le

décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Compte tenu de cette obligation fixée par la loi et le montant total de subvention versé au Centre d'art s'élevant à 27 000 € pour l'année 2017, il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°13/13 du conseil municipal du 27 février 2017 et la délibération n° 28/62 du conseil municipal du 24 avril 2017,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution au centre d'art le LAIT d'une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) en soutien à l'organisation de l'exposition « Refaire surface ».

AUTORISE

le maire à signer la convention d'attribution de subvention ci-après annexée pour l'année 2017.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours, conformément aux modalités de versement prévues dans la convention ci-après annexée.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

62 / 136 - Centre National de Création Musicale d'Albi, Groupe de Musique Electro-Acoustique (GMEA) - Attribution d'une subvention (avenant n°3 au titre de l'année 2017)

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

62 / 136 - Centre National de Création Musicale d'Albi, Groupe de Musique Electro-Acoustique (GMEA) - Attribution d'une subvention (avenant n°3 au titre de l'année 2017)

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2016 a approuvé la convention d'objectifs et de moyens par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi au titre de l'année 2017.

En complément de cette subvention, la ville d'Albi souhaite soutenir les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce Centre national de création musicale met en œuvre au cours de l'année.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien aux actions mises en œuvre par le GMEA à Albi dans le cadre des « *journées européennes du patrimoine* » qui auront lieu les 16 et 17 septembre 2017.

Événement culturel de la rentrée devenu incontournable, les « *journées européennes du patrimoine* » sont des manifestations nationales annuelles, instaurées par plus d'une cinquantaine de pays, sur le modèle des « *journées portes ouvertes des monuments historiques* » créées en 1984 par le ministère de la Culture français. Organisées en France par le ministère de la Culture et de la Communication et placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques.

Dans le cadre de la 34^{ème} édition placée sous le thème national de la jeunesse, le GMEA ouvrira ses portes au public, permettant de découvrir l'histoire d'un lieu dédié à l'expérimentation musicale depuis près de 30 ans.

Le parcours commenté permettra aussi d'appréhender le matériel utilisé pour aborder les techniques de composition musicale, de diffusion et de transformation du son, tels que le magnétophone à bande Revox, des synthétiseurs, ou le « *Melisson* ».

Cette ouverture exceptionnelle sera aussi l'occasion pour les visiteurs de vivre une expérience sonore avec le dispositif *Phonoscopie*, qui est une installation instrumentale immersive activée par les deux interprètes-luthiers Thierry Madiot et Yannick Miossec.

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et s'agissant d'une première participation du Centre national de création musicale d'Albi aux journées du patrimoine, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26/228 du 19 décembre 2016 relative à la convention d'objectifs et de moyens, et la convention d'objectifs et de moyens signée le 10 janvier 2017,

VU les avenants n°1 et 2,

VU le projet d'avenant n° 3 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et s'agissant d'une première participation du Centre national de création musicale d'Albi aux journées européennes du patrimoine,

APPROUVE

L'attribution une subvention exceptionnelle de 1500,00 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi en soutien à sa participation aux journées européennes du patrimoine 2017.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2017

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°3 ci-après annexé.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

63 / 137 - Acquisition de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine. demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRRAB)

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

63 / 137 - Acquisition de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine. demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRRAB)

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement de ses collections en procédant à l'acquisition de livres anciens, rares ou précieux.

Ces imprimés, manuscrits et documents d'iconographie anciens sont éligibles à un taux de 50 % pour une subvention du F. R. R. A. B. (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques).

Vous trouverez en annexe la liste des acquisitions effectuées par la médiathèque, représentant un montant total de 11 536 € HT, pour lesquels il est proposé de solliciter un subventionnement à hauteur de 50%, soit 5768 Euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition des ouvrages selon la liste ci-après annexée pour un montant total de 11536.euros HT

SOLLICITE

la participation financière de la Région et de l'État au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées.

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi	5768
Région - État (50%)	5768
Total	11536

PRÉCISE QUE

ces acquisitions interviendront avant la fin de l'exercice actuel et qu'elles seront financées par les crédits existant au chapitre 21 de l'exercice 2017.

S'ENGAGE

à inscrire la subvention du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées perçue pour cette acquisition, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification, chapitre 13, rubrique 321, article 1321.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces acquisition et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

64 / 138 - Subvention à l'association Albi Occitana en soutien à l'organisation du festival Les Petits Cailloux

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

CULTURE

64 / 138 - Subvention à l'association Albi Occitana en soutien à l'organisation du festival Les Petits Cailloux

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 20 juin 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Depuis 2008, l'association Albi Occitana participe activement à la transmission vers le jeune public de la langue et de la culture occitane, par l'accompagnement de l'Ecole Calendreta depuis son ouverture, et par l'organisation d'actions culturelles en faveur de l'occitan.

En 2012, la création du festival Les Petits Cailloux avait pour objectif de créer une dynamique locale autour de cette culture occitane ouverte sur les arts et les cultures du monde. Depuis cinq ans, ce festival a su s'ancrer comme un rendez-vous festif, familial et culturel dans la programmation albigeoise du mois de septembre. En 2016, environ 850 personnes ont participé à l'événement.

Traditionnellement organisé à la salle des fêtes de Pratgraussals, le festival aura lieu cette année le 30 septembre au Domaine de la Mouline.

Le festival Les Petits Cailloux s'affirme avant tout comme un festival pour les enfants, qui sont lors de cette journée à la fois spectateurs de spectacles et acteurs d'activités développant l'expression artistique sous toutes ses formes. La volonté de réaliser le festival dans un endroit arboré et naturel, comme c'était le cas à Pratgraussals et comme ça le sera à la Mouline, permet d'envisager une grande partie des activités en extérieur, concerts compris. Le Domaine de la Mouline paraît en effet convenir à ce festival dont les activités se déroulent en extérieur autant qu'en intérieur.

La programmation 2017 s'articule autour de trois domaines :

- Les spectacles : le festival accueille des groupes, des artistes et des compagnies qui représentent la pluralité de la culture occitane d'aujourd'hui (musique, conte, danse, théâtre, cirque, etc.),
- Les ateliers : typographie, sérigraphie, reliure, constructions d'instruments, etc. proposés tout au long de la journée,
- Les Flâneries : ballades en calèche, installations optiques ou sonores, jeux, etc.

Considérant que le festival revêt une position singulière dans la programmation culturelle portée par les associations albigeoises, d'abord par la mise en valeur d'une culture occitane multiforme et contemporaine, ensuite par l'orientation de cette programmation et des activités vers le jeune public et les familles, pour un tarif bas, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Albi Occitana, en soutien à l'organisation du festival Les petits cailloux, d'un montant de 1 000€ (mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la particularité du festival Les petits cailloux, dont la programmation et les animations sont faites à destination du jeune public et des familles,
et considérant la mise en valeur de la culture occitane contemporaine que l'association promeut,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 1000€ (mille euros) à l'association Albi Occitana pour l'organisation du festival Les petits cailloux qui aura lieu le 30 septembre prochain.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

65 / 139 - Transport scolaire - Participation de la ville 2016-2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

65 / 139 - Transport scolaire - Participation de la ville 2016-2017

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Depuis le 1er janvier 2016 la région Occitanie travaille à l'harmonisation des politiques régionales. La loi « NOTRE » a prévu le transfert de la compétence « transports scolaires » des départements vers les régions en septembre 2017. Pendant cette période transitoire, les collectivités se sont organisées.

Ainsi, le Département du Tarn qui organise le transport des élèves vers les établissements scolaires jusqu'au 31 août 2017 et la Région Occitanie qui l'organisera à compter du 1^{er} septembre 2017 ont délégué leur compétence sur le territoire tarnais à la FEDERTEEP 81 (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn).

Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, le département du Tarn sollicitait la participation des communes respectives sur la base de 160 € par élève transporté vers un établissement scolaire situé hors périmètre agglomération Castres et Albi.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, étant donnée la délégation de compétence à la FEDERTEEP 81, c'est cette association qui, désormais sollicitera la participation des communes pour le territoire tarnais. Cette participation reste fixée à 160€ par élève.

150 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2016/2017.

Aussi, il est proposé d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 24 000,00 € à la FEDERTEEP 81 correspondant aux 150 élèves bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing de la FEDERTEEP du 21/04/2016, listing vérifié par le service Enfance Education.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007, du 12 novembre 2008 et du 15 décembre 2009, 14 décembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de procéder au versement de la somme due, soit : 24 000,00 € à la FEDERTEEP 81.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

66 / 140 - Autorisation d'ouverture du multi accueil familial au 13 rue Françoise Dolto - convention de mise à disposition de locaux à l'association prévention précoce - réactualisation du règlement interne commun aux structures petite enfance de la ville d'Albi

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

66 / 140 - Autorisation d'ouverture du multi accueil familial au 13 rue Françoise Dolto - convention de mise à disposition de locaux à l'association prévention précoce - réactualisation du règlement interne commun aux structures petite enfance de la ville d'Albi

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

En matière d'accueil de la petite enfance, la ville d'Albi assure la gestion de six établissements dont cinq structures collectives et une structure d'accueil familial, pour une capacité totale de 245 places.

Depuis 2014, la ville d'Albi a mis en œuvre un plan de modernisation de ses structures avec le concours financier de la CAF du Tarn pour un montant total de travaux de 419 820 € sur la période 2014-2018.

La crèche familiale est actuellement localisée au 1er étage du 45 avenue Mirabeau. Elle compte à ce jour 20 assistantes maternelles réparties sur l'ensemble de la ville, et accueille 100 enfants par an.

La configuration de ces locaux permet d'assurer l'activité administrative sur ce site et contraint à organiser les temps d'animation sur les autres crèches collectives et les maisons de quartier de la ville.

Dans un souci d'amélioration de l'accueil des familles et de leurs enfants, des conditions de travail du personnel et du développement de l'identité de cette structure, une réflexion sur le transfert des activités de la crèche familiale dans de nouveaux locaux a été menée. La localisation et la configuration du bâtiment municipal situé au 13 rue Françoise Dolto permettent de répondre à ces attentes.

L'affectation de ce site aux activités de la crèche familiale permet :

- de donner la visibilité nécessaire au développement de ce service spécifique de la petite enfance,
- de proposer un accueil de qualité et identifié,
- d'animer les temps de regroupement avec les assistantes maternelles en présence des enfants qui leur sont confiés dans une salle d'activité aménagée à cet effet,
- de renforcer l'action municipale au service des familles et de leurs enfants, compte tenu de la proximité immédiate de la crèche Adèle située au 10 rue Françoise Dolto.

En complément des activités propres à la crèche familiale, il est prévu que ce site accueille deux permanences hebdomadaires de l'association Prévention et petite enfance, les petits pas. Ces accueils libres et gratuits sont actuellement organisés 16 bis boulevard Andrieu. Ces permanences permettent aux familles qui le souhaitent de venir rencontrer des professionnels de la petite enfance ainsi que d'autres familles, avec leurs enfants.

Les services de la Protection Maternelle Infantile ont été associés à cette réalisation et leur avis a été sollicité.

Les commissions réglementaires de sécurité et d'accessibilité seront organisées dans le courant de l'été 2017.

L'ouverture au public de l'équipement est prévue le 1er septembre 2017.

Il est proposé :

- d'autoriser l'ouverture du multi-accueil familial au 13 rue Françoise Dolto à compter du 1er septembre 2017 et d'arrêter sa capacité à 80 places,
- d'arrêter le fonctionnement du multi-accueil familial selon les modalités précisées dans le projet de règlement de fonctionnement ci-annexé,
- de solliciter auprès de la CAF de la MSA et tous les autres régimes, l'application des dispositifs de financement (prestation de service...),
- de signer avec l'association Prévention et petite enfance, une nouvelle convention de mise à disposition des locaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance ré actualisé,

VU le projet de convention de mise à disposition des locaux à l'association Prévention et petite enfance,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

l'ouverture du multi accueil familial au 1er septembre 2017.

FIXE

la capacité d'accueil du mufti-accueil familial à 80 places.

APPROUVE

- le projet d'actualisation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants de la ville,
- le projet de convention mise à disposition des locaux à l'association Prévention et petite enfance.

AUTORISE

le maire à prendre toutes mesures nécessaires :

- à la mise en œuvre du règlement de fonctionnement et à signer les conventions relatives au versement de la prestation de service des différents organismes d'affiliation des familles (CAF, MSA et autres régimes),
- à signer la convention de mise à disposition des locaux au bénéfice de l'association Prévention et petite enfance.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

67 / 141 - Mise en place de la dégressivité des tarifs familles pour les accueils de loisirs et la restauration scolaire

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

67 / 141 - Mise en place de la dégressivité des tarifs familles pour les accueils de loisirs et la restauration scolaire

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction enfance éducation

Guichet Unique Enfance Jeunesse

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

Les prestations proposées en direction de l'enfance dans le cadre des accueils périscolaires et des accueils de loisirs de la ville d'Albi relèvent du service public communal.

L'action de ces accueils s'intègre pleinement dans le Projet Educatif Local que vise à transmettre les valeurs éducatives du vivre ensemble, l'apprentissage de l'autonomie et la découverte de nouveaux horizons.

Concernant le temps d'accueil du soir en élémentaire, la municipalité prend en charge l'intégralité des coûts afin que le volet financier ne soit pas un frein à l'aide aux devoirs.

Pour les autres accueils, la politique tarifaire volontariste mise en place a pour objectif de permettre l'accès de ces accueils au plus grand nombre.

Ainsi, les tarifs actuels sont liés au quotient familial et la participation financière demandée aux familles s'échelonne entre 6 et 20% du coût de revient de l'accueil de loisirs et entre 12 et 45% de celui de la pause méridienne.

Le solde est financé majoritairement par la ville ainsi que des partenaires avec lesquels la ville a conventionné à savoir la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole.

Consciente du poids que cette dépense représente pour les familles, la ville a fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs (ce sont les mêmes depuis 2007) malgré l'évolution des prix des denrées alimentaires ou encore le surcoût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Pour aller plus loin, la municipalité souhaite maintenant instaurer un tarif dégressif famille pour la restauration scolaire.

Un tarif dégressif famille existe déjà pour les accueils de loisirs. Aussi, il est proposé d'adapter ce tarif dégressif famille et de le généraliser à la restauration scolaire.

Ce tarif s'appliquera dès la rentrée scolaire 2017 et tiendra compte du nombre d'enfants à charge selon les modalités suivantes :

- 1 enfant à charge : Tarif plein
- 2 enfants à charge : - 5 %
- 3 enfants à charge : -10 %
- 4 enfants à charge et plus : -15%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de mettre en oeuvre la dégressivité des tarifs pour les accueils périscolaires et les accueils de loisirs à partir du 1er septembre 2017 selon les modalités ci-dessus.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

68 / 142 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions : soutien de la ville d'Albi aux actions 2017 proposées dans les quartiers prioritaires.

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

68 / 142 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions : soutien de la ville d'Albi aux actions 2017 proposées dans les quartiers prioritaires.

référence(s) :

Commission de proximité - vie sociale du mercredi 21 juin 2017

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Education enfance jeunesse

Service jeunesse

CCAS

Parcs jardins et espaces naturels

Culture

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Dans le respect de la loi n°2014-173, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Il formalise la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux aux côtés de l'État, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers dits prioritaires de l'Albigeois à savoir Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

Dans un contexte économique, social et environnemental complexe, le contrat de ville entend relever le défi de stimuler la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi, l'activité économique et la formation, de revitaliser le cadre de vie, et de permettre aux habitants d'être directement associés aux projets de leur territoire de vie.

La ville d'Albi signataire du contrat de ville, a toujours mené une politique d'intervention volontariste en faveur de ces quartiers et de leurs habitants par des niveaux d'investissements pluriannuels soutenus, par une présence et un renforcement de services de proximité, et par le soutien aux forces vives associatives qui contribuent à dynamiser la vie locale au contact des habitants.

Plusieurs associations proposent pour l'année 2017 des actions et projets visant à répondre aux besoins recensés dans les trois quartiers, lors de la phase de diagnostic préalable à l'élaboration du contrat de ville. Certaines associations intervenant sur ces territoires bénéficient déjà du soutien financier de la ville d'Albi sous la forme d'une subvention globale annuelle de fonctionnement couvrant notamment les besoins liés à la mise en œuvre des actions inscrites à la politique de la ville.

D'autres propositions d'intervention appellent le soutien financier et l'accompagnement des partenaires du contrat de ville et notamment de la ville d'Albi pour pouvoir être mises en œuvre.

- **AJDR – Tous en piste (reconduction) :** accompagnement d'une douzaine de jeunes adolescents dans un parcours de création artistique qu'ils valoriseront dans le cadre du festival « off » d'Avignon et durant lequel ils seront les ambassadeurs de la ville d'Albi.

- **AJDR – De l'autre côté du périph (nouvelle action)** : action innovante associant parents et enfants/jeunes autour de pratiques artistiques et d'un projet de manifestation valorisant les cultures urbaines à Cantepau.
- **Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau (reconduction)** : action basée sur la pratique du conte et la tradition orale, en direction du public enfant (en milieu scolaire et extra-scolaire) et du public adulte, pour accompagner les apprentissages fondamentaux (la lectures et l'expression orale), favoriser l'accès à une pratique artistique, développer les échanges inter-générationnels et inter-culturels et valoriser le travail des participants à travers des représentations publiques et des productions d'écrits.
- **Radio Albige - Graines de reporter (reconduction)** : autour du festival Pause Guitare, action impliquant une dizaine de jeunes sur l'éducation aux médias et aux métiers du journalisme (traitement de l'information, techniques d'interviews, réalisation d'articles de presse, restitution de l'action en public devant les partenaires et parents).
- **Réseau Ados 81 – Appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse (reconduction)** : action d'accompagnement et de formation des professionnels des services publics, intervention auprès des jeunes et de leurs parents pour prévenir les situations de souffrance psychosociale.
- **Cavaluna – Lapanérouse (nouvelle action)** : l'association propose pour la seconde année une action sur le quartier de Lapanouse, sur le volet culture urbaine/patrimoine, afin d'accompagner le déménagement du centre social municipal et favoriser l'appropriation de ce nouvel équipement de proximité par les habitants.
- **Seve et Terre – Jardin solidaire (reconduction)** : poursuite du projet d'animation du jardin collectif installée en 2016 sur une parcelle de 1800 m² mise à disposition par la ville d'Albi, au service du développement social et local du quartier de Rayssac-Veyrières. Animations hebdomadaires autour du jardinage, organisation d'un comité des jardiniers, interventions spécifiques dans les équipements du quartier (atelier cuisine, jardinage en pied d'immeuble...).
- **Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens (reconduction)** : action transversale aux trois quartiers prioritaires, menée depuis 2016 par les centres sociaux et visant à promouvoir les valeurs de la République et les principes de la laïcité à travers des actions s'adressant directement aux habitants (ciné-débats, conférences, ateliers ludiques créatifs...).
- **AFEV – Projet KAPS (nouvelle action)** : installation d'une dizaine d'étudiants en colocation solidaire dans le quartier de Lapanouse dans des logements du bailleur social. De par leur présence au quotidien dans le quartier, les étudiants contribuent à des actions d'animation de la vie locale et de solidarité de voisinage aux côtés des habitants et des associations.
- **ACNE – Deviens un peintre virtuel (nouvelle action)** : action intergénérationnelle autour des arts numériques, proposant aux publics des trois quartiers prioritaires de créer des œuvres avec un casque de réalité virtuelle.
- **Réseau Ados 81 – web tv (reconduction)** : action intergénérationnelle basée sur la réalisation des clips vidéo avec les habitants des quartiers prioritaires de Cantepau et Lapanouse en 2017 (après Veyrières-Rayssac en 2016) pour alimenter une web tv intergénérationnelle et régionale ; l'objectif est de promouvoir la participation des habitants dans une démarche citoyenne et d'inclusion, de lutter contre l'isolement social à travers des espaces de partage entre les générations, et contre le décrochage scolaire.
- **CAJ – Sport aéronautique au service des jeunes (nouvelle action)** : poursuite de l'action basée sur la construction d'un avion, l'initiation au pilotage, la découverte des métiers de l'aéronautique et la participation au rassemblement national annuel des constructeurs amateurs.

- **Réseau Ados 81 – Prévenir précocement le décrochage scolaire (reconduction)** : action visant à repérer dès la fin du primaire les enfants en difficulté scolaire pour accompagner les changements durant le passage au collège et l'entrée dans l'adolescence. L'action vise à prévenir les risques liés au décrochage scolaire et s'adresse aux jeunes ainsi qu'à leurs parents. Les parcours d'accompagnement sont définis en collaboration étroite avec le Programme de réussite éducative (PRE).

Considérant les avis formulés par les comités techniques du contrat de ville, réunissant l'ensemble des institutions signataires et les conseillers citoyens, le contenu et le budget prévisionnel des différentes actions présentées, l'attribution des subventions suivantes est proposée :

- AJDR – Tous en piste :	1000 euros
- AJDR – De l'autre côté du périif	250 euros
- Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau :	4200 euros
- Radio Albiges - graines de reporter :	250 euros
- Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale Cantepau :	1500 euros
- Cavaluna – Lapanérouse :	500 euros
- Seve et Terre – jardin solidaire :	1500 euros
- Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens :	1000 euros
- AFEV – projet KAPS	3500 euros
- ACNE – Deviens un peintre virtuel	2000 euros
- Réseau Ados 81 – Web tv :	1600 euros
- CAJ – sport aéronautique au service des jeunes	250 euros
- Réseau Ados 81 – Prévenir précocement le décrochage scolaire	1500 euros

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

AJDR – Tous en piste

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

AJDR – De l'autre côté du périif

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau

- 2 700 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574

Radio Albiges - graines de reporter

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Cavaluna – Lapanérouse

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Sève et Terre – jardin solidaire

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574

Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

AFEV – projet KAPS

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
- 2000 € sur le chapitre 65 fonction 72 , article 6574

ACNE – Deviens un peintre virtuel

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 61 , article 6574

Réseau Ados 81 – Web tv :

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 800 € sur le chapitre 65, fonction 61, article 6574

CAJ – sport aéronautique au service des jeunes

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – Prévenir précocement le décrochage scolaire

- 1500 € sur le chapitre 62, fonction 213, article 6574

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution des subventions suivantes :

- AJDR – Tous en piste :	1000 euros
- AJDR – De l'autre côté du périf	250 euros
- Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau :	4200 euros
- Radio Albiges - graines de reporter :	250 euros
- Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale Cantepau :	1500 euros
- Cavaluna – Lapanérouse :	500 euros
- Seve et Terre – jardin solidaire :	1500 euros
- Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens :	1000 euros
- AFEV – projet KAPS	3500 euros
- ACNE – Deviens un peintre virtuel	2000 euros
- Réseau Ados 81 – Web tv :	1600 euros
- CAJ – sport aéronautique au service des jeunes	250 euros
- Réseau Ados 81 – Prévenir précocement le décrochage scolaire	1500 euros

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

AJDR – Tous en piste

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

AJDR – De l'autre côté du périf

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau

- 2 700 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- 1 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574

Radio Albiges - graines de reporter

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Cavaluna – Lapanérouse

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Sève et Terre – jardin solidaire

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574

Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

AFEV – projet KAPS

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

- 2000 € sur le chapitre 65 fonction 72 , article 6574

ACNE – Deviens un peintre virtuel

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 61 , article 6574

Réseau Ados 81 – Web tv :

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 61, article 6574

CAJ – sport aéronautique au service des jeunes

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – Prévenir précocement le décrochage scolaire

- 1500 € sur le chapitre 62, fonction 213, article 6574

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

69 / 143 - Création de la Maison de Services Au Public Albi-Rive Droite : demande de labellisation par les services de l'Etat

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

69 / 143 - Création de la Maison de Services Au Public Albi-Rive Droite : demande de labellisation par les services de l'Etat

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Urbanisme

Bâtiment

Juridique

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La ville d'Albi et le Département du Tarn se sont engagés dans une démarche forte et innovante visant à améliorer la visibilité et l'efficacité du service public offert aux habitants, dans le quartier de Cantepau.

Ce projet commun a pour objectif de regrouper et mutualiser les services publics de proximité oeuvrant dans le quartier ou souhaitant y intervenir, sous une même entité, en constituant, sur le square Bonaparte, une Maison de Services Au Public (M.S.A.P), dispositif labellisé par l'Etat..

Ce projet s'inscrit parfaitement en cohérence avec la démarche de renouvellement urbain (ANRU) « Cantepau demain », portée par l'agglomération et la ville, aux côtés de l'État et de l'ensemble des partenaires institutionnels locaux, et visant à apporter des améliorations structurelles et durables dans ce quartier.

Il s'inscrit également dans les orientations de la loi NOTRe du 7 août 2015, prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le quartier de Cantepau, retenu comme territoire prioritaire de la Politique de la Ville se caractérise par de nombreuses fragilités sociales et économiques.

La création d'un tel équipement apparaît ainsi comme une réponse pertinente pour développer et adapter aux besoins recensés, l'offre de services, fédérer les institutions et associations en présence, améliorer les formes collaboratives et mutualiser les moyens afin d'assurer la pérennité d'une service public de qualité au profit des habitants.

L'objectif est bien d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien, favoriser l'accès aux droits et aux prestations sociales, aider à la résolution des conflits, faciliter les parcours vers la formation et l'emploi.

S'appuyant sur la présence d'une maison du Département et d'une Maison de Services Publics municipale qui travaillent de concert depuis plusieurs années, l'enjeu du projet est bien de franchir une nouvelle étape en associant de nouveaux partenaires, pour offrir au public une cohérence de prestations et de services et garantir, une lisibilité et une visibilité du service public de proximité, au sein d'une entité commune, gage d'une efficacité plus grande.

Plusieurs opérateurs nationaux et partenaires locaux ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de s'inscrire dans ce partenariat notamment la Caisse d'Allocation Familiales, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, Cap Emploi...).

Pouvoir offrir au public, dans un même espace, un accueil mutualisé de premier niveau, constituera le cœur de cette future M.S.A.P. Il s'agit de faciliter pour l'utilisateur, l'accès aux services, tant physiques que dématérialisés, et l'orientation vers les professionnels et opérateurs compétents.

La Maison de Services Au Public (M.S.A.P) sera portée et gérée par la Ville d'Albi, qui a acquis en 2016 des locaux contigus sur le Square Bonaparte pour les réhabiliter, afin de disposer d'un ensemble bâti d'un seul et même tenant, permettant d'accueillir le public et les différents partenaires dans des conditions optimales.

Considérant l'intérêt d'une telle démarche partenariale innovante visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics de proximité au sein de ce quartier prioritaire, et les intentions de nombreux acteurs publics de s'y impliquer, il est ainsi proposé de constituer la Maison de Services au Public Albi Rive Droite, en demandant sa labellisation par les services de l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 98 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et notamment son article 100 prévoyant la création de Maisons de Services Au Public (MSAP),

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 49/241 du conseil municipal du 19 décembre 2016 pour l'acquisition d'un local commercial à madame et monsieur Bermond,

VU la délibération 15/151 du conseil municipal du 26 septembre 2016 pour l'acquisition d'un local professionnel aux consorts Courtot,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la constitution de la Maison de Services Au Public (M.S.A.P) Albi-Rive Droite sur le square Bonaparte dans le quartier de Cantepau, dont la gestion sera assurée par la ville d'Albi.

SOLLICITE

la labellisation de ce nouvel équipement par les services de l'Etat.

AUTORISE

le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la demande de labellisation, à l'obtention des financements extérieurs mobilisables et à la mise en œuvre du projet partenarial de Maison de Services Au Public Albi Rive-Droite.

Nombre de votants : 40

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ARTISANAT ET MARCHÉS

70 / 144 - Création d'un marché artisanal estival mensuel

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

70 / 144 - Création d'un marché artisanal estival mensuel

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 21 juin 2017

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :

Domaine Public - Evenementiel

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Marty

Geneviève MARTY, rapporteur

La ville d'Albi organise chaque mercredi et samedi un marché d'Art et d'artisanat d'Art rue Mariès.

Afin de compléter l'offre en la matière, certains exposants ont sollicité la collectivité afin de créer un marché artisanal estival mensuel.

Le quartier culturel des Cordeliers a pour vocation d'accueillir des événements culturels et artistiques.

Il a donc été proposé aux artistes et artisans d'art de créer un marché municipal mensuel les premiers ou seconds vendredis de chaque mois, de mai à septembre : Les Estivales des Créateurs.

Les exposants seront autorisés à s'installer rue des Cordeliers et allée de la culture de 15h à 22h et à accéder à ces espaces en véhicule de 13h30 à 15h puis de 22h à 23h.

Les produits vendus seront obligatoirement l'œuvre de l'exposant et devront correspondre aux produits mentionnés sur le bulletin d'inscription.

La revente y sera formellement interdite.

Conformément à l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, la chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn et l'UFC Que Choisir ont été consultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales Articles L.2224-18 et suivants,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la création du marché artisanal estival : Les Estivales des Créateurs.

DIT QUE

la tarification sera celle prévue par la délibération fixant les tarifs droits de place pour l'année 2017, soit 2,10€ le mètre linéaire par jour.

PRÉCISE QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 73, fonction 91, article 7336 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

71 / 145 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENGO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

71 / 145 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

72 / 146 - Union Sportive Albigeoise - aide financière en faveur de la politique sportive en direction des jeunes

L'an deux mille dix-sept le trois juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 juin 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Muriel ROQUES ETIENNE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Naïma MARENKO
Michèle BARRAU-SARTRES donne pouvoir à Louis BARRET
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Odile LACAZE
Christophe RAMOND donne pouvoir à Catherine BIAU
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Patrick BETEILLE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

SPORTS

72 / 146 - Union Sportive Albigeoise - aide financière en faveur de la politique sportive en direction des jeunes

référence(s) :

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Depuis plusieurs années, l'Union Sportive Albigeoise, club emblématique de notre ville créé en 1911, joue un rôle sportif et social important auprès de la jeunesse grâce notamment à un encadrement de qualité.

Afin de renforcer le travail pédagogique en direction de ce public, l'association accomplit un important travail d'accompagnement et de formation de l'ensemble des encadrants.

Il convient en effet de rappeler que 85 % de l'effectif total de l'US Albi est composé de jeunes, soit 350 licenciés dans les catégories U7 (moins de 7 ans) à U19 (moins de 19 ans).

Cet engagement de l'association a abouti à ce que toutes les équipes jeunes jouent au plus haut niveau régional des catégories U11 (moins de 11 ans) à U19 (moins de 19 ans).

Ainsi, l'équipe U19 est parvenue en 32^e de finale de la coupe Gambardella et termine 1^{ère} en catégorie honneur ligue, aux portes du niveau national.

L'équipe U9 a terminé la saison 1^{ère} des 54 clubs d'Occitanie au tournoi de Millau.

Ces résultats démontrent la pertinence de l'action du club dont l'objectif principal demeure l'insertion des jeunes par le sport en contribuant ainsi à renforcer les conditions du mieux vivre ensemble sur le territoire Albigeois.

Il est donc proposé d'encourager le club dans son approche sportive en direction des jeunes en lui octroyant, au titre de cet accompagnement éducatif, une aide globale de 21 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'encourager l'Union Sportive Albigeoise dans son approche sportive en direction des jeunes en lui octroyant une aide globale de 21 000 euros.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 article 6574 à la fonction 40 pour 20 000 € et 422 pour 1 000 euros.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services